



LE DEVOIR

Pluton, planète ou astéroïde?

Les astronomes ne s'entendent pas sur le statut à donner à ce corps céleste

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Un débat scientifico-politico-sémantico-interplanétaire fait actuellement rage autour de Pluton. S'agit-il vraiment de la planète la plus éloignée du Soleil, comme nous l'avons tous appris dans nos manuels de classe et la plupart des ouvrages de vulgarisation? Est-ce véritablement une planète ou un quelconque astéroïde? Les astronomes n'ont toujours pas trouvé de réponses définitives à ces questions.

Gravitant autour du Soleil selon une orbite elliptique très aplatie, Pluton se retrouve ainsi, au cours de son itinéraire,

un peu plus près de notre étoile que sa voisine Neptune. En d'autres termes, l'excentricité de son orbite mène Pluton à croiser l'orbite de Neptune et à se situer alors plus près du Soleil que cette dernière. Ce fut justement le cas de 1979 à 1999. Morale de cette histoire: Pluton n'est pas toujours la planète la plus éloignée du Soleil.

Le litige entourant Pluton ne s'arrête toutefois pas là. Le statut attribué à ce corps céleste demeure ambigu et, de ce fait, contribue à remettre

VOIR PAGE A 8: PLUTON

Chirurgie: les listes s'étirent et l'attente augmente

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal n'a pas réussi à dégonfler les listes d'attente qu'elle s'était promis d'éliminer il y a quatre ans. Au contraire, les délais pour obtenir une chirurgie de la hanche et du genou sont de nouveau à la hausse et ont atteint des seuils inégalés l'an dernier.

En effet, les patients qui attendent une chirurgie majeure à Montréal n'ont pas de quoi se réjouir. Depuis 1998, la liste d'attente pour obtenir une chirurgie de remplacement du genou a plutôt gonflé de 51 %, révèle un bilan du plan d'amélioration des services entre 1998-2002 réalisé par la Régie régionale de la santé de Montréal.

En mars 2002, on comptait 937 patients sur cette liste d'attente, comparativement à 619 quatre ans plus tôt. Quant aux délais, ils se sont accrus, puisque plus de 40 % des patients attendent désormais plus de six mois pour obtenir leur chirurgie, par rapport à 30 % il y a quatre ans.

Idem pour la chirurgie de remplacement de la hanche: le nombre de personnes en attente est passé de 454 à 745 et les délais sont de nouveau à la hausse. En effet, 38 % des patients pourraient désormais plus de six mois avant d'être opérés alors que c'était le cas de seulement 29 % d'entre eux en 1998.

Pour les chirurgies orthopédiques, «le plan prévoit réduire le délai maximum d'attente à six mois», indiquait en 1998 la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre dans son plan *Le Défi de l'accès 1998-2002*, destiné à guider ses priorités d'actions pour les quatre prochaines années.

La Régie estimait toutefois à 45 millions de dollars les sommes nécessaires pour atteindre ces objectifs mais n'en a finalement obtenu que 24 millions.

Même si on a en général réussi à accroître d'environ 9 % le nombre des chirurgies réalisées en orthopédie, force est de constater que la Régie n'a pas éliminé les attentes indues et encore moins à répondre à la demande croissante, accélérée par le vieillissement de la population.

En chirurgie cardiaque, les listes d'attente, qu'on souhaitait carrément éradiquer, ont été réduites de 471 à 428 noms. Cependant, 41 % de la clientèle doit désormais attendre plus de trois mois avant d'être opérée. En 1998, la Régie s'était promis d'éliminer cette liste et de plafonner à un mois le délai encouru pour passer sous le bistouri.

Mince consolation toutefois pour ce qui est des

Pour obtenir, par exemple, une chirurgie de la hanche ou du genou, les délais sont de nouveau à la hausse et ont atteint des seuils inégalés l'an dernier

VOIR PAGE A 8: CHIRURGIE

Colère à la SRC

La société ne produira plus que deux heures hebdomadaires de dramatiques

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La décision de confier *Virginie* au secteur privé soulève la colère à Radio-Canada. Cette décision a pour effet de réduire de 40 % la production interne à Radio-Canada dans le secteur des dramatiques. Aussi, dans un an, Radio-Canada ne produira plus que deux heures hebdomadaires dans le domaine des dramatiques, ce qui inquiète grandement les employés.

Hier, Radio-Canada a annoncé que la maison de production Aetios, l'entreprise de l'auteur de *Virginie*, Fabienne Larouche, produira elle-même à compter de l'automne prochain le téléroman quotidien *Virginie*.

VOIR PAGE A 8: SRC

INDEX

7	Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
8	Avis publics..	B 4	Météo.....	B 5
9	Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
10	Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 5
11	Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
12	Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Québec ouvre la porte à une validation de la gestion forestière

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Après des années de débat public sur la gestion des forêts, le conseil des ministres a officiellement entrouvert la porte hier à la mise en place d'une «instance neutre, objective, autre que le ministère, qui va tenter de jeter un éclairage neuf» et en profondeur dans le dossier forestier afin de «rassurer la population» sur le sort de ce patrimoine collectif.

L'annonce de cette décision a été faite hier à la fois par le premier ministre Bernard Landry et son ministre des Ressources naturelles, François Gendron, à la suite de la présentation par ce dernier, au conseil des ministres, d'une stratégie visant à rassurer le public en mettant en place soit un gestionnaire indépendant des forêts, soit une instance appelée à valider les évaluations du potentiel et de la récolte annuelle, soit un mécanisme d'enquête plus global, comme la commission réclamée avant-hier par le poète-chansonnier Richard Desjardins dans une lettre ouverte.

Le premier ministre Landry s'est

d'ailleurs dit «très impressionné par la lettre de M. Desjardins» que *Le Devoir* publiait intégralement hier et qui rejoint, a-t-il dit, les préoccupations de milliers de personnes rencontrées au cours des derniers mois lors de ses visites dans les régions.

«J'en ai rencontré beaucoup», a déclaré M. Landry, car j'ai fait des tournées régionales. Des jeunes, en particulier, qui sont franchement inquiets de la gestion durable de la forêt québécoise. Alors, moi aussi, je suis inquiet. Des millions de personnes partagent cette inquiétude. Moi le premier. Alors, on va faire en sorte de la dissiper, cette inquiétude! Les modalités seront à discuter et on va surtout en parler au comité de suivi du Rendez-vous national des régions, parce que la forêt est dans les régions. Ils vont nous donner leur avis, puis, ayant écouté ces avis, nous aviserons. Mais ce ne sera pas dans le sens de l'indifférence ou de la froideur par rapport à l'inquiétude de M. Desjardins ou des millions d'autres.»

Quant au responsable du ministère des Ressources naturelles, il a précisé hier au *Devoir* avoir discuté du dossier à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres.

VOIR PAGE A 8: FORÊTS

Irak

Chrétien préfère la solution onusienne

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'attitude du Canada dans le dossier irakien sera dictée par les décisions du Conseil de sécurité des Nations unies, soutient le premier ministre Jean Chrétien. Et l'action canadienne, elle, se fera toujours dans un cadre multilatéral, mais celui-ci pourrait être différent de celui des Nations unies, a-t-il fait comprendre.

«Nous avons choisi la route de l'ONU, je ne spécule pas. C'est ça, la décision du gouvernement depuis le début. [...] C'est la position du Canada, et elle n'a pas changé. Dans le cas de l'Irak, nous nous appuyons sur la résolution 1441, point final», a-t-il déclaré hier au cours d'une rare conférence de presse.

«La position du Canada, c'est qu'en matière de paix et de sécurité, la communauté internationale doit parler et agir par l'entremise du Conseil de sécurité des Nations unies», a-t-il insisté.

Le premier ministre tenait à préciser sa position après que son ministre de la Défense, John McCallum, eut suscité des cris de protestation au sein de la



VOIR PAGE A 8: IRAK

• LES ACTUALITÉS •

Université Laval

Le prochain recteur pourrait être nommé plutôt qu'élu

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

L'Université Laval se rangera-t-elle à la tradition nord-américaine et choisira-t-elle son prochain recteur selon un mode nominatif hautement confidentiel? Voilà en tout cas le changement de cap proposé par le dernier président d'élection de l'établissement, Denys Larose, dans un rapport qu'il a soumis au conseil d'administration en décembre.

La dernière et très rocambolesque course au rectorat de l'Université Laval, qui empruntait à certains moments toutes les allures d'un feuilleton, ne doit plus se répéter, juge en substance l'ex-président d'élection de l'Université Laval, Denys Larose. Et pour éviter de connaître de nouveau les «*dimûtes, les carences et les effets pervers*» d'une élection cul-de-sac, M. Larose enjoint au conseil d'administration d'effectuer un «*changement de cap*».

On se rappellera de la chaude lutte du printemps dernier entre le recteur sortant, François Tavenas, et le candidat Pierre Moreau, aucun des deux n'ayant obtenu la majorité nécessaire pour accéder au poste de recteur. Une certaine quantité de votes nuls aux deuxième et troisième tours de scrutin avait carrément fait avorter le processus, lequel a dû être repris en entier à l'automne.

Cette solution de rechange, si elle était un jour adoptée par l'établissement, remet au conseil d'administration l'entière responsabilité de nommer le recteur, grâce aux bons soins d'un comité de sélection et aux avis du conseil universitaire. Cette suggestion s'oppose radicalement au processus actuel, qui encourage les campagnes électorales et renvoie à un collège électoral de 139 personnes le choix d'un recteur.

En vertu de cette proposition, le renouvellement du mandat d'un recteur pourrait passer simplement par une évaluation conjointe du conseil d'administration et du conseil universitaire. La charte actuelle commande un processus électoral complet advenant un second mandat, ce qui a été le cas de François Tavenas dans l'époque course au rectorat du printemps 2002, qui a d'ailleurs mené à sa démission.

Le conseil d'administration a reçu ce rapport de M. Larose le 11 décembre dernier sans toutefois l'adopter, a précisé le secrétaire général de l'Université Laval, Gilles Kirouac. «*Il est coutume que le président d'élection fasse rapport au conseil d'administration au terme du processus, et c'est ce que M. Larose a fait*», a-t-il expliqué. «*Le conseil d'administration n'a rien adopté là-dessus*».

Mais la nature des événements du printemps dernier a secoué la communauté universitaire, et le recteur actuel, Michel Pigeon, de même que le conseil d'administration ont évoqué le besoin de revoir le processus. Une analyse doit être lancée sous peu, a précisé M. Kirouac, au cours de laquelle la position de Denys Larose sera évaluée parmi d'autres.

Réseau de pornographie infantile sur Internet

Des centaines de clients canadiens auraient visité le même site que Pete Townshend

TERRY PEDWELL
JOHN WARD
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une vaste enquête sur la pornographie juvénile est en cours au Canada dans la foulée de l'interpellation du rockeur Pete Townshend en Grande-Bretagne, a appris la Presse canadienne.

Les autorités américaines ont transmis au Canada les noms de suspects dans une enquête qui a démarré aux États-Unis il y a plus de deux ans, selon une source américaine proche de l'enquête.

La Gendarmerie royale du Canada n'a pas voulu confirmer qu'une enquête est en cours, mais cette même source a affirmé que les autorités canadiennes l'ont baptisée «*Opération Boule de neige*».

Par ailleurs, un député de l'Alliance canadienne a affirmé que les Services correctionnels canadiens enquêtent sur un réseau de pornographie juvénile, non relié au premier, qui fonctionnerait à partir du pénitencier de Kingston, en Ontario.

La directrice de l'institution, Donna Morin, a fait savoir qu'une enquête est en cours mais a affirmé qu'on n'a trouvé aucun matériel pornographique.

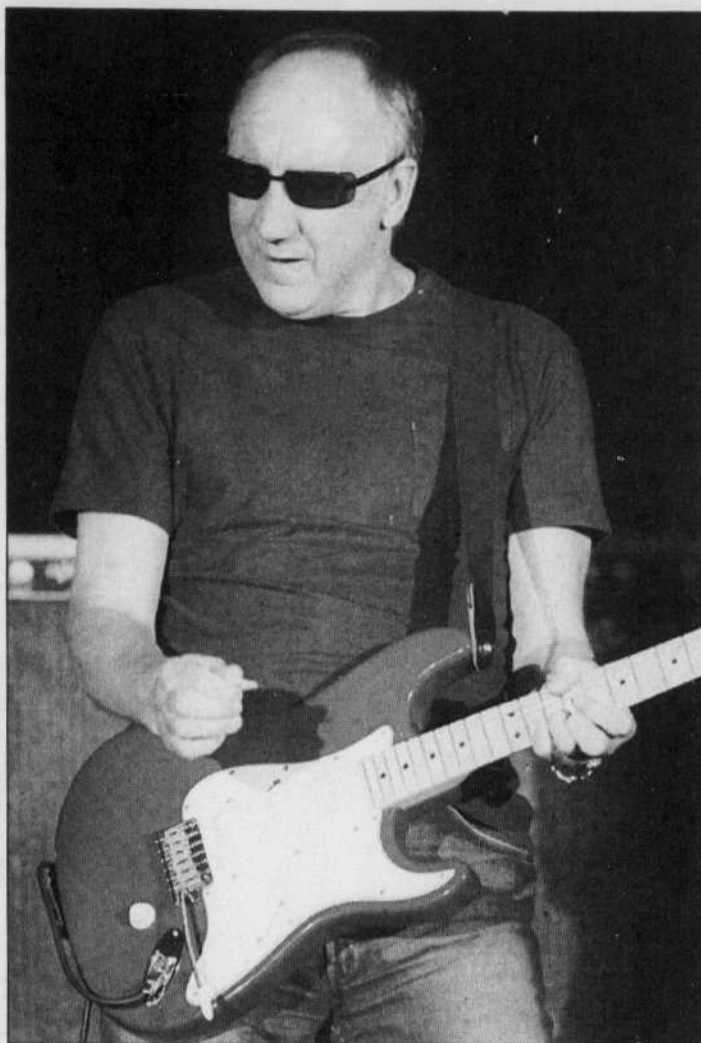
On ignore le nombre exact de noms transmis à la police canadienne par les Américains.

Les enquêteurs américains disent avoir retracé 250 000 pédophiles présumés à travers le monde à l'aide de renseignements portant sur des cartes de crédit colligées sur des sites de pornographie infantile.

La police britannique dit avoir arrêté plus de 1300 individus alors qu'elle étudie une liste de 7000 personnes soupçonnées d'avoir visité des sites Internet illégaux.

Parmi ceux qui ont été arrêtés à ce jour par la police britannique se trouvent une cinquantaine de policiers, des travailleurs sociaux, des enseignants et des juges.

Bien que la GRC refuse de commenter ce dossier, la police



Le guitariste Pete Townshend a été arrêté plus tôt cette semaine. REUTERS

de Toronto a confirmé hier avoir identifié environ 200 suspects dans le cadre de l'enquête.

Un porte-parole de la police provinciale ontarienne a indiqué que les corps policiers tiendront une conférence de presse conjointe aujourd'hui à Toronto pour discuter de l'enquête.

D'autre part, la police provinciale du Manitoba a indiqué mener

sa propre enquête depuis 2001. L'opération a mené à l'arrestation, l'été dernier, d'un homme de Winnipeg. La police a saisi plus de un demi-million d'images de pornographie juvénile provenant d'un ordinateur à son domicile. Un autre résident du Manitoba a été accusé le mois dernier d'avoir recueilli et distribué de la pornographie juvénile sur Internet.

Manifestation contre Nétanyahou

L'université Concordia fait son examen de conscience

CLAIRANDRÉE CAUCHY
LE DEVOIR

L'université Concordia reconnaît qu'elle n'était pas préparée à faire face à la manifestation pro-palestinienne qui a forcé l'annulation de la conférence de l'ancien premier ministre d'Israël, Benjamin Nétanyahou, le 9 septembre dernier.

C'est ce qui ressort du rapport présenté hier par la direction de l'université au bureau des gouverneurs. «*Avec les renseignements que nous avons, nous ne pensions pas qu'il y aurait de la violence*», a expliqué le vice-recteur aux services, Michael Grappa.

La direction a reconnu s'être trompée en permettant la tenue de la conférence dans l'édifice Hall, qui n'était pas approprié pour un tel événement.

Au cours des prochaines semaines, l'université compte revoir les règles qui encadrent les débats d'idées ainsi que la politique d'affichage.

Prévention et évaluation des risques

L'université entend également renforcer les mesures de prévention pour éviter des dérapages. «*Nous voulons que les gens qui souhaitent participer à des débats puissent le faire, sans que cela affecte ceux qui veulent suivre leurs cours*», a fait valoir M. Grappa.

Le processus d'évaluation des risques sera revu au cours des prochaines semaines. Il est aussi question de former davantage le personnel de sécurité, d'améliorer les communications d'urgence et d'assurer un travail plus étroit entre les services de sécurité internes et la police montréalaise.

Un système de monitoring des activités étudiantes sera aussi mis en place pour veiller au respect des divers règlements de l'université.

Le syndicat étudiant qualifie le rapport d'«*opération de relations publiques*». La présidente de l'association étudiante estime que l'université ne fait qu'alourdir la bureaucratie et risque de compliquer l'organisation des activités étudiantes.

Selon la présidente, Sabine Sriesinger, le malaise va au delà de la question de la sécurité. Elle réitère la demande du syndicat étudiant de tenir une enquête indépendante sur le racisme et la discrimination au sein de l'institution. Plusieurs étudiants d'origine arabe se plaignent de discrimination à leur syndicat.

De son côté, la section québécoise du Congrès juif canadien a affirmé être déçue du rapport: «*Ils ont l'air d'écarter la question très sérieuse de l'atmosphère de l'université*», a déclaré le directeur général, David Birnbaum, qui a dit s'inquiéter pour les juifs de la communauté universitaire de Concordia.

EN BREF

La socio en grève à l'UQAM

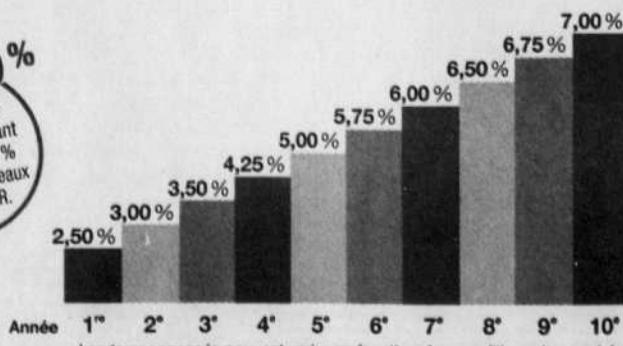
(Le Devoir) — Au nom d'une «*meilleure qualité de l'éducation*», une grève étudiante démarre aujourd'hui à l'UQAM au module de sociologie. En assemblée générale la semaine dernière, l'Association des étudiants de sociologie du premier cycle (AESPC) de l'UQAM a résolu «*par une forte majorité*» de commencer cette grève aujourd'hui et de la poursuivre jusqu'au 23 janvier. Comme l'ont fait leurs collègues du module d'histoire en octobre, les étu-

dants de sociologie sécheront leurs cours pour signifier au recteur de l'UQAM, Roch Denis, et ultimement au ministère de l'Éducation qu'ils ont droit à une «*meilleure qualité de l'éducation*», comme l'a expliqué hier le porte-parole de l'AESPC, Jean-Luc Rattel. Leurs revendications ne sont pas minces: ils réclament entre autres la baisse du nombre d'étudiants par groupe, l'abolition du contrat de performance signé avec le MEQ et des pressions additionnelles du recteur auprès du gouvernement pour un «*refinancement public massif et inconditionnel des universités*».

Ce numéro sans frais est payant :

1 800 463-5229

3,50%
la première année, incluant le boni de 1% pour les nouveaux fonds REER.



REER

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

Capital garanti à 100 %.

Taux avantageux garantis pour 10 ans.

Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.

Achat à partir de 100 \$.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis du 11 janvier au 1^{er} mars, de 10 h à 16 h. Visitez le www.placementsqc.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec

3 9 1 3
BLEU
NUIT

SOLDE

DU 5 AU 25 JANVIER INCLUSIVEMENT

20 jours à 20%

sur tous les produits que vous aimez...
et des fins de séries à 30% et à 50%

Arthur Quentin

ARTHUR QUENTIN 3960 RUE ST-DENIS MONTRÉAL TEL. 843.7513
BLEU NUIT 3913 RUE ST-DENIS MONTRÉAL TEL. 843.5702

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Troisième journée d'étude des spécialistes

Legault range la loi spéciale

ROBERT DUTRISAC
ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Alors que se déroule la troisième journée d'étude des médecins spécialistes, François Legault rejette pour l'heure le recours à une loi spéciale pour mettre fin à ce moyen de pression.

Hier, au cours d'un point de presse à l'entrée du conseil des ministres, François Legault a indiqué que «pour l'instant, on ne sent pas qu'il y a un impact sur les services essentiels» attribuable à ces journées d'étude. Il a obtenu l'assurance que tous les cas urgents seront traités aujourd'hui.

Mais du même souffle, le ministre a reconnu qu'il existe une possibilité que des traitements en radio-oncologie soient reportés. Il a donc donné le mandat à son ministère de préparer l'envoi de patients souffrant de cancer dans des cliniques américaines.

Le ministre a reconnu qu'il y avait également un problème en radiologie. Dans plusieurs hôpitaux, de 30 à 50 % des rendez-vous ont été reportés, a-t-il mentionné. M. Legault envisage d'obtenir les diagnostics en Ontario ou aux États-Unis grâce à la télé-radiologie.

Selon le ministre, le recours à des ressources hors Québec n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour l'État québécois. À l'heure actuelle, la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) fait des économies en raison des traitements qui ne sont pas pro-

digés par les médecins spécialistes. Ces économies financent le recours à des cliniques à l'étranger, calcule le ministre.

Il y a un moyen de pression que «inquiète davantage» le ministre que les journées d'étude: le refus des médecins spécialistes d'assurer la formation des étudiants, notamment à l'Université de Montréal. La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) lui a cependant donné l'assurance que les étudiants en médecine ne verront pas leur session annulée. Il croit que les médecins spécialistes mettront un terme à ce moyen de pression dès la semaine prochaine.

Sur le plan de la rémunération et du régime de retraite, le gouvernement offre 140 millions de plus aux médecins spécialistes alors que ceux-ci réclament 800 millions, selon M. Legault. Le ministre a réitéré son offre, faite en décembre dernier, de rencontrer les 34 présidents de chacune des spécialités pour leur expliquer qu'il est «probablement le meilleur défenseur» d'un réinvestissement majeur en santé.

D'ici la fin du mois, M. Legault convoquera une journée de consultation publique afin de dévoiler les «scénarios difficiles» envisagés pour financer une mise à niveau du système de santé québécois au coût de 1,8 milliard.

À la veille de leur journée d'étude, les médecins spécialistes se préparaient à converger vers les deux rassemblements d'importance, un à Québec, en ma-

tinée, et un autre à Montréal, en après-midi, où près de 3000 participants sont attendus aujourd'hui.

La FMSQ a donné l'assurance au ministre Legault que les services essentiels seront assurés tout au cours de cette journée de discussions avec ses membres. Lors de ces assemblées à huis clos, la FMSQ doit présenter aux médecins un plan d'action qui sera déterminant pour la tournure des événements.

En effet, les médecins, qui appliquent depuis novembre dernier divers moyens de pression dans le réseau de la santé et dans les universités, auront à décider s'ils accélèrent ou non la cadence. Une intensification des moyens de pression pourrait donc résulter de cette journée de débats. Ils auront aussi à décider s'ils maintiennent le boycottage des cours dans certaines universités, au grand dam des facultés, qui craignent de devoir faire face à l'annulation de la session en cours.

Les médecins spécialistes réclament toujours un rattrapage salarial pour combler l'écart de 30 % qui les sépare de leurs collègues du reste du Canada. Contrairement aux médecins omnipraticiens, ils ont rejeté en bloc les propositions du ministre Legault, comprises dans la loi 142, qui donnent plus de pouvoirs à Québec pour régir leur pratique.

En plus d'une hausse salariale importante, les spécialistes exigent toujours que ceux qui pratiquent la médecine spécialisée soient exclus de l'application de la loi 142.



Michel David

Investir l'ADQ

La société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a toujours eu une propension aux gros mots. Déjà, en décembre 1981, elle avait fait publier dans *Le Devoir* un texte composé par celui qui est aujourd'hui son président, Guy Bouthillier, qui y qualifiait de «traîtres» les 68 députés libéraux fédéraux qui avaient voté en faveur du rapatriement unilatéral de la Constitution. Après une longue saga judiciaire, deux d'entre eux en appellent aujourd'hui devant la Cour suprême.

Il n'était donc pas étonnant d'entendre M. Bouthillier déclarer que le passage à l'ADQ du député bloquiste du Témiscamingue, Pierre Brien, constitue une forme de «trahison». Le commentaire de son futur adversaire péquiste, Rémy Trudel, était du même ordre et reflétait sans aucun doute la pensée de nombreux souverainistes.

M. Brien est peut-être plus conservateur que d'autres au Bloc, mais personne ne doute que des sondages plus favorables au PQ l'auraient incité à faire des pieds et des mains pour porter ses couleurs plutôt que de continuer à se morfondre à Ottawa, sans le moindre espoir de goûter aux plaisirs du pouvoir, sous la gouverne d'un chef qui ne l'enthousiasmait pas.

En 1993, Lucien Bouchard avait réussi un véritable coup de maître en faisant triompher l'idée selon laquelle l'opposition était le «vrai pouvoir», mais on ne se fait pas prendre deux fois à ce genre de bobard. Bien sûr, M. Brien est opportuniste, mais la politique est aussi l'art de tirer profit des circonstances.

La qualité de transfuge est largement une affaire de perspective. Quand Rodrigue Biron avait quitté une Union nationale moribonde pour rejoindre le PQ et devenir ministre de l'Industrie et Commerce dans le cabinet de René Lévesque, au début des années 80, on avait plutôt dit qu'il avait enfin vu la lumière.

Le commentaire le plus intéressant au sujet de M. Brien est venu du chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, qui a parlé d'une grande erreur de stratégie de la part d'un homme qui se prétend toujours souverainiste. Une erreur, vraiment?

Honnêtement, qui peut lui reprocher de ne pas croire à l'échéance de 1000 jours que le premier ministre Landry a sortie de son chapeau comme un lapin, au conseil national de Gatineau, pour calmer l'impatience de ceux qui le pressaient de s'engager formellement à tenir un référendum au cours de son prochain mandat? Il n'est pas le seul au PQ à soupçonner M. Landry d'avoir agité le drapeau simplement pour que les militants resserrent les rangs à la veille des élections.

A ceux qui lui reprochent de devenir l'adversaire du seul parti souverainiste, M. Brien réplique: «Tant et aussi longtemps que le Parti québécois va se penser propriétaire de l'idée de souveraineté, ça va être davantage un obstacle à sa réalisation qu'un geste positif pour être rassembleur.»

Si le OUI a frôlé les 50 % en 1995, c'est en bonne partie parce que Jacques Parizeau a eu l'intelligence de comprendre qu'il fallait faire une place aux nationalistes modérés. Le «partenariat», qui lui déplaisait au plus haut point, était un concept tiré tout droit du programme de l'ADQ, et la présence de Mario Dumont au sein du triumvirat qui dirigeait le camp souverainiste a été un avantage non négligeable. Si jamais il doit y avoir un autre référendum, le OUI devra encore une fois s'appuyer sur une coalition multipartite pour espérer l'emporter.

À la veille d'élections où le PQ joue peut-être son existence, on comprend facilement que la défection d'un élément aussi prometteur soit difficile à avaler. En tout respect, le premier ministre Landry dit n'importe quoi quand il prétend y voir un coup dur pour l'ADQ. Au contraire, c'est tout profit pour le parti de Mario Dumont, qui y gagne à la fois une intéressante caution nationaliste et un excellent candidat.

Cela dit, ce n'est peut-être pas une si mauvaise idée pour les souverainistes de prendre pied dans un parti en voie de s'incruster dans le paysage pour longtemps. Soit, l'ADQ est un parti de droite, mais tous les souverainistes ne sont pas d'ardents sociaux-démocrates.

Si besoin était, les discours de Toronto a dissipé tout doute au sujet des intentions de Mario Dumont: la souveraineté du Québec ne fait pas partie de son programme. Même son projet de «paix constitutionnelle», une sorte de clone du rapport Allaire, a été expédié aux boules à mites.

N'empêche que la question constitutionnelle va resurgir un jour ou l'autre, que ce soit à cause du déséquilibre fiscal, de la Loi canadienne sur la santé ou pour toute autre raison. On ne sait plus trop quelles sont exactement les intentions de l'ADQ en matière de santé, passablement différentes selon qu'on écoute son chef ou le D^r Stephen Morgan, mais même le gouvernement le moins désireux d'entrer en conflit avec le gouvernement fédéral devra éventuellement réagir à son entreprise d'uniformisation des services de santé à travers le pays.

Plus il y aura de souverainistes à l'ADQ et, le cas échéant, dans un gouvernement dirigé par Mario Dumont, moins une capitulation face à Ottawa risque de lui apparaître comme une solution envisageable. De toute évidence, la souveraineté n'est pas le premier choix de M. Dumont. L'avantage est qu'on ne le soupçonnerait pas d'avoir sciemment provoqué une crise pour arriver à ses fins. Un des problèmes du PQ est que la moindre riposte aux attaques fédérales est aussitôt taxée d'astuce.

Remarque, le chef de l'ADQ n'est pas nécessairement allergique à la souveraineté. Pour l'heure, elle n'a pas la cote, mais si jamais elle redevenait politiquement rentable, il pourrait lui découvrir d'autres vertus. De l'opportunisme, dites-vous? Parfaitement, mais l'opportunisme produit parfois des résultats étonnants en politique, même si ça semble manquer un peu de noblesse.

mdavid@ledevoir.com

Des moisissures

Quelques travaux mineurs et le logement contaminé sera de nouveau habitable

La famille Herrera n'a toutefois pas l'intention de retourner vivre là où elle a vécu un cauchemar

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La Direction de la santé publique de Montréal-Centre a remis à l'arrondissement de Montréal-Nord une liste des travaux qui devront être effectués pour régler le problème de moisissures dans l'appartement qu'occupait la famille de Julio Herrera dont la fille, Raquel, est décédée le 27 décembre dernier. Selon l'épidémiologiste Norman King, qui a rédigé le rapport, ces travaux suffiront à rendre le logement propre à l'habitation.

Norman King identifie deux causes possibles pour expliquer la prolifération des moisissures dans l'appartement des Herrera: les activités quotidiennes des occupants, qui étaient huit à vivre dans un cinq et demie, et les problèmes engendrés par les électroménagers.

L'épidémiologiste recommande d'abord de procéder au nettoyage des surfaces contaminées et au remplacement du placoplâtre dans certaines pièces du logement. Les ouvriers qui effectueront ces travaux devront toutefois prendre certaines précautions afin de s'assurer que les poussières ne puissent se propager ailleurs dans l'immeuble.

Il faudra aussi remédier aux problèmes récurrents de refoulement d'eau dans le tuyau de renvoi de la laveuse et une inspection du tuyau d'évacuation de la sècheuse sera nécessaire pour s'assurer que l'air est directement évacué vers l'extérieur, signale M. King.

Ces correctifs seront suffisants pour permettre à de nouveaux locataires d'y emménager, conclut l'épidémiologiste. «Lorsque l'appartement sera habité à nouveau, une meilleure aération et un entretien régulier des surfaces devraient empêcher la réapparition des problèmes de contamination fongique», écrit-il.

Les problèmes de moisissures observés chez les Herrera sont de «gravité moyenne», estime-t-il, en



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Un locataire de l'édifice contaminé montre les traces de moisissures sur les cadres de fenêtres.

rappelant que le lien entre la présence de moisissures et les infections gastro-intestinales, cause du décès de Raquel, n'a jamais pu être prouvé scientifiquement.

Ces conclusions ne dissipent pas les doutes dans l'entourage de la famille, toujours convaincue que la contamination fongique du logement est responsable de la mort de Raquel.

Brunilda Reyes, qui a aidé la famille à traverser les semaines difficiles du deuil, accepte mal que la Direction de la santé publique ait refusé de prélever des échantillons des moisissures pour une analyse plus approfondie. Il faudra attendre les conclusions du coroner Claude Paquin pour connaître les

circonstances exactes du décès de Raquel, mais son rapport ne sera complet que dans quelques mois.

Pour sa part, la famille Herrera n'a plus l'intention de remettre les pieds dans l'appartement de la rue Pascal. Elle s'est trouvée un nouveau logement et y a déjà emménagé. Les deux fillettes du couple d'origine salvadorienne, qui avaient dû séjourner à l'hôpital pour des problèmes respiratoires, ont finalement pu rentrer à la maison.

Quant aux autres logements de l'immeuble, où des problèmes de moisissures avaient également été signalés par les occupants, seuls quelques problèmes mineurs à corriger ont été constatés par les autorités en santé publique.

Les fonctionnaires à la Santé doutent des propositions adéquistes

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La proposition de l'Action démocratique de limiter l'accès direct aux médecins spécialistes soulève de nombreux doutes au sujet de son efficacité et des économies que cela pourrait générer.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, le D^r Yves Robert, médecin-conseil en maladies infectieuses, est peu impressionné par les idées de son ancien collègue, le D^r Stephen Morgan, porte-parole de l'ADQ en matière de santé. Selon le D^r Robert, le fait que le D^r Morgan soit scandalisé que la vaccination des jeunes enfants, par exemple, soit faite par des pédiatres et même par des omnipraticiens plutôt que par des infirmières du réseau des CLSC, ainsi que sa volonté affirmée d'inverser cette tendance, risque de coûter plus cher.

«A mon avis, ça aurait un effet tout à fait marginal. Non seulement vous allez engorger les CLSC, mais en plus, vous allez payer deux fois. Vous n'aurez pas moins de visites chez le médecin. Mais il y a pire: vous allez compromettre l'efficacité du programme d'immunisation parce que les parents vont être obligés de prendre deux rendez-vous plutôt qu'un seul», estime le D^r Robert, joint hier.

L'ADQ s'appretait à apporter des précisions à son programme en santé, annoncé l'automne dernier. Parmi les propositions à venir, le parti de Mario Dumont voudrait obliger les patients à être référés avant de consulter un médecin spécialiste. Si des patients voulaient tout de même aller voir directement un spécialiste, ils devraient payer 100 % de la facture. Le D^r Stephen Morgan constate une «dérive» qui correspond à un «gaspillage éhonté de fonds publics».

Le D^r Yves Robert réplique que l'ADQ doit en faire la démonstration et s'appuyer sur des chiffres sérieux avant d'avancer ce genre de solution, dont l'objectif n'est selon lui pas très clair.

«Avant de dire qu'on va sauver de l'argent en bloquant l'accès de première ligne aux médecins spécialistes, il y a des calculs à faire. Il faut évaluer combien on économiserait avec ça. Et je voudrais bien voir les coûts de la surveillance de l'obligation de passer d'abord par un omnipraticien», dit-il.

Il ajoute que l'analyse adéquiste cloche: «D'un côté, on dit qu'on manque de médecins spécialistes et, de l'autre, que 70 % de leur pratique est une job d'infirmière!», lance le D^r Robert.

À la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le président Yves Dugré voit mal comment l'ADQ va révolutionner le système de santé avec de telles propositions. «Ce ne sont pas des idées neuves. Ça me semble être des économies de bouts de chandelles. Mais surtout, il manque des conditions fondamentales pour que cela puisse se mettre en place, dont l'organisation de la première ligne et la disparition de la pénurie d'omnipraticiens», a soutenu le D^r Dugré.

EN BREF

Terrains de jeu contaminés

(Le Devoir) — Trois terrains de jeu sur cinq qui ont été testés à Montréal sont contaminés à l'arsenic, affirme Environmental Defense of Canada, un groupe torontois. Ce groupe attribue cet état de fait à l'utilisation, désormais décroissante, du bois traité à l'arséniate de cuivre, facilement identifiable à sa teinte verdâtre. Certaines villes, qui ont banni ce bois traité de leurs parcs, n'ont toutefois pas enlevé le sable des carrés dans lesquels jouent les tout-petits et qui ont pu être contaminés antérieurement. Les trois terrains de jeu montréalais qui dépassaient la norme fédérale de 12 parties par million (ppm) d'arsenic sont situés dans les parcs Riverside (Lasalle), Godin (Ste-Anne-de-Bellevue) et Leroux (Lasalle). Les teneurs identifiées atteignaient respectivement 104 ppm, 28,8 ppm et 16,2 ppm. Deux autres parcs du quartier de LaSalle, les parcs Ménard et Ouellette, affichaient de légères contaminations, nettement en deçà de la norme (2,4 et 0,5 ppm). L'étude a aussi découvert des contaminations dépassant les normes dans environ la moitié des 53 autres parcs testés, dans six autres grandes villes canadiennes.

40% DE RABAIS
SUR LES MANTEAUX DE
MOUTON RENVERSÉ *

*Du prix régulier

LA PLUS GRANDE SÉLECTION
DE SOFAS HAUT DE GAMME.

Arte Pelle
L'ART DE VIVRE.

Centropolis, coin St-Martin et autoroute 15 à Laval
(Derrière le cinéma Colossus) Tél.: (450) 978-3030

Rég.: 3595 \$
à 2495 \$

• LES ACTUALITÉS •

Mégafichier aux douanes

Les tribunaux trancheront

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas l'intention d'abolir ou même de revoir la pertinence de la mégabanque de données sur les voyageurs canadiens que l'Agence des douanes et du revenu a mise sur pied cet automne. Le Canada peut faire l'objet d'attaques terroristes à tout instant et il faut se protéger, croit-il.

«Si on est en dehors du cadre législatif autorisé par la Charte des droits, les cours se prononceront, a dit Jean Chrétien en conférence de presse hier. Nous, on dit qu'on respecte la Charte des droits et libertés. C'est l'opinion que nous avons du ministère de la Justice.»

La banque de données est entrée en vigueur en septembre dernier. Lorsqu'un voyageur entre au Canada, toute l'information personnelle contenue dans son passeport ainsi que les données sur son itinéraire de voyage, le mode de paiement de son billet d'avion, le lieu de son achat, le nombre de valises enregistrées, etc., sont recueillies et conservées pendant six ans. L'Agence pourra partager ces renseignements avec d'autres organismes ou faire du recoupement dans le cadre d'enquête pour déterminer si on a affaire à un touriste sexuel (voyages fréquents en Thaïlande?), un fraudeur fiscal (Bahamas?), un terroriste ou un mafioso.

M. Chrétien reconnaît que la recherche d'un équilibre entre la sécurité et le droit à la protection de la vie privée est un «problème délicat», mais que les circonstances ont changé depuis le 11 septembre 2001. «La situation internationale a changé et nous [pouvons être la cible] d'attaques de la part d'Al-Qaïda tout le temps», a dit le premier ministre.

De plus en plus de voix s'élèvent contre la base de données de l'Agence des douanes et du revenu. La dernière en liste est celle de l'ancien collègue de M. Chrétien et ex-ministre de la Justice sous Pierre Elliott Trudeau, Marc Lalonde. M. Lalonde a écrit que l'initiative Information préalable sur les voyageurs et Dossier passager (IPV/DP de l'Agence des douanes et du revenu) «soulève de sérieux doutes quant à sa conformité» avec la Charte des droits.

«Le caractère évusif des objectifs du gouvernement ainsi que l'absence de limites suffisantes sur l'utilisation ou l'accès aux renseignements inscrits à l'IPV/DP font en sorte qu'il est difficile de justifier la violation des droits à la vie privée que cette mesure engendre», écrit M. Lalonde.

Marc Lalonde a soumis cet avis à la demande du commissaire à la protection de la vie privée, George Radwanski, lui-même en guerre contre cette base de données. Avant lui, un ancien juge de la Cour suprême et un ancien sous-ministre fédéral de la Justice ont aussi été sollicités et sont parvenus à des conclusions similaires. De plus, sept homologues provinciaux de M. Radwanski (le Québec n'est pas du nombre) ont joint leur voix aux critiques. Mais jusqu'à présent, le ministre responsable de l'Agence des douanes et du revenu, Elinor Caplan, est restée froide devant ces critiques vitrioleuses.

Jean Chrétien convoque ses homologues des provinces

Les premiers ministres causeront santé les 4 et 5 février

HÉLÈNE BUZZETTI
ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Jean Chrétien a donné une rare conférence de presse, hier.

À trois semaines de la rencontre des premiers ministres fédéral et provinciaux sur la santé, tant Jean Chrétien que Bernard Landry semblent vouloir éviter l'affrontement.

«Le temps est à l'action, pas à la rhétorique, a lancé M. Chrétien. Les soins de santé sont la priorité pour moi.» Il a annoncé une rencontre avec ses homologues les 4 et 5 février prochains, rencontre au cours de laquelle il sera question de réinvestissement fédéral en santé.

Y aura-t-il des conditions à ce réinvestissement? C'est la question à laquelle M. Chrétien ne veut pas répondre pour le moment. Il rappelle toutefois qu'en 2000, lorsqu'une entente avait été signée avec les provinces, certains fonds avaient été dédiés à des actions particulières, et cela avait très bien fonctionné.

M. Chrétien reprend aussi à son compte le discours de Roy Romanow voulant que les nouveaux fonds servent à provoquer des changements structurels: des soins de santé 24 heures sur 24, sept jours sur sept, un accès accru à l'équipement diagnostique et l'élargissement du panier des soins couverts.

À Québec, le premier ministre Bernard Landry a réitéré que le gouvernement du Québec, fort d'une résolution unanime de l'Assemblée nationale à ce sujet, re-

fusera le nouveau financement fédéral s'il est lié à des conditions dictées par Ottawa, ce qu'il a désigné comme «l'esprit Romanow: contrôles, reddition de comptes».

«Il s'agit simplement, pour le gouvernement central, de partager nos objectifs en matière de santé publique. Nous partageons les siens: le Québec est d'accord avec la Loi canadienne sur la santé et ses cinq conditions fondamentales», a dit M. Landry.

M. Landry a dit souhaiter que la prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres soit «facile». Le premier ministre a dit vouloir que «ça se fasse dans des conditions au service des malades, pas au service de l'impérialisme du gouvernement central».

Ainsi, il n'a pas répliqué à M. Chrétien, qui lui reprochait une attitude hostile. «S'il veut faire de la politique sur le dos des malades, avait dit M. Chrétien plus tôt en journée, il n'en tient qu'à lui. Moi, j'en ferai pas. Je ne fais pas de politique provinciale, moi.»

M. Landry n'a pas voulu s'avancer sur les mesures que pourrait prendre son gouvernement en cas d'échec de la conférence. «Pourquoi déclarer les hostilités quand il n'y a pas encore de contentieux sur la table?», a-t-il fait observer.

M. Chrétien avait le même discours. «Ils ont accepté la dernière fois [en 2000], et je suis optimiste qu'ils vont accepter cette fois-ci.» «Les gens ne veulent pas de chicanes, ils veulent qu'on se préoccupe de la santé des Canadiens. Vous me connaissez, je ne suis pas fort pour parler de Constitution.»

Campagne au leadership

Chrétien restera, couronnement ou pas

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'abandon d'Allan Rock et la perspective qui s'ensuit d'un couronnement de Paul Martin comme successeur de Jean Chrétien ne feront pas changer le premier ministre d'avis: celui-ci restera en poste comme prévu jusqu'en février 2004.

«Ma décision est prise depuis longtemps. Elle est acceptée par tous les candidats possibles à l'époque: [John] Manley, [Paul] Martin, [Sheila] Copps, [Allan] Rock... Tout le monde était d'accord», a déclaré Jean Chrétien hier en conférence de presse.

La possibilité que Paul Martin soit le seul candidat à la direction du Parti libéral ou qu'il jouisse d'une avance telle qu'on le sache gagnant dès la mi-septembre rallongerait davantage la passation du pouvoir. Est-il possible que M. Chrétien devance son dé-

part advenant une telle situation? «Absolument pas», a tranché le premier ministre. M. Chrétien a prêté la patience. Il a fait valoir que son départ en février 2004 laisserait quand même assez de marge de manœuvre à son successeur pour déclencher des élections au moment le plus opportun, soit au plus tard à l'automne 2005. «J'aurais pu rester jusqu'à la fin de ma cinquième année comme ce fut le cas de [Brian] Mulroney», a-t-il fait remarquer.

Jean Chrétien ne veut pas non plus discuter de la nécessité d'avoir plus d'un candidat dans la course pour avoir un vrai débat au sein du Parti libéral.

«Il revient aux candidats de décider, a-t-il dit. Si nous avons un bon débat, c'est bon pour le parti, mais je ne me présente pas et je ne fais pas campagne pour personne. Je peux donner des conseils à tous ceux qui m'en demandent. Certains réfléchissent et certains décident de ne pas se présenter. Il n'y

a rien que je puisse faire. C'est leur décision.»

D'ici quelques semaines, le Parti libéral annoncera toutes les modalités du vote au leadership, dont la date limite pour déposer sa candidature. Quant à l'élection des délégués (la très grande majorité des personnes ayant droit de vote au congrès au leadership), elle pourrait se faire à la mi-septembre. Les délégués attribués à un candidat étant obligés de voter pour celui-ci au premier tour, les résultats finaux pourraient être prévisibles si Paul Martin détient une avance considérable.

M. Chrétien n'a pas voulu commenter le retrait d'Allan Rock de la course. Tout au plus a-t-il indiqué que le ministre de l'Industrie aurait fait un «excellent candidat» parce qu'il a une «grande intelligence» et qu'il argumente bien. «Je ne fais pas de commentaires sur le leadership parce que je ne suis pas candidat et qu'un chef doit demeurer à l'écart de ce débat», a-t-il expliqué.

Dumont doit faire ses classes dans l'opposition, dit Marc-Yvan Côté

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le plus grand service que le Québec pourrait se rendre à lui-même serait de faire faire à Mario Dumont un stage comme chef de l'opposition, estime l'organisateur libéral Marc-Yvan Côté.

«C'est pour lui permettre de prendre de l'expérience et, ultimement, vérifier les capacités de l'individu», a déclaré hier M. Côté, qui était présent à la conférence de presse au cours de laquelle le chef libéral Jean Charest a annoncé la candidature de l'ingénieur Sam Hamad dans la circonscription de Louis-Hébert, dans la région de Québec.

Ancien ministre des Transports et de la Santé dans le gouvernement Bourassa (1985-1994), M. Côté a toujours été, au Québec, un des principaux organisateurs des libéraux, tant provinciaux que fédéraux.

Il s'est dit assuré d'une victoire des troupes de Jean Charest lors du prochain scrutin général au Québec, prévu pour le printemps.

Mario Dumont ne pourra pas l'emporter contre les libéraux, croit l'ex-ministre. «C'est un jeune homme qui a du talent et du potentiel, mais de là à devenir un premier ministre aujourd'hui, cela ne résiste pas à l'analyse, ni sur le fond ni sur la pratique. Les Québécois ont toujours eu une certaine prudence, et ils

vont choisir le PLQ pour former le prochain gouvernement», a déclaré Marc-Yvan Côté.

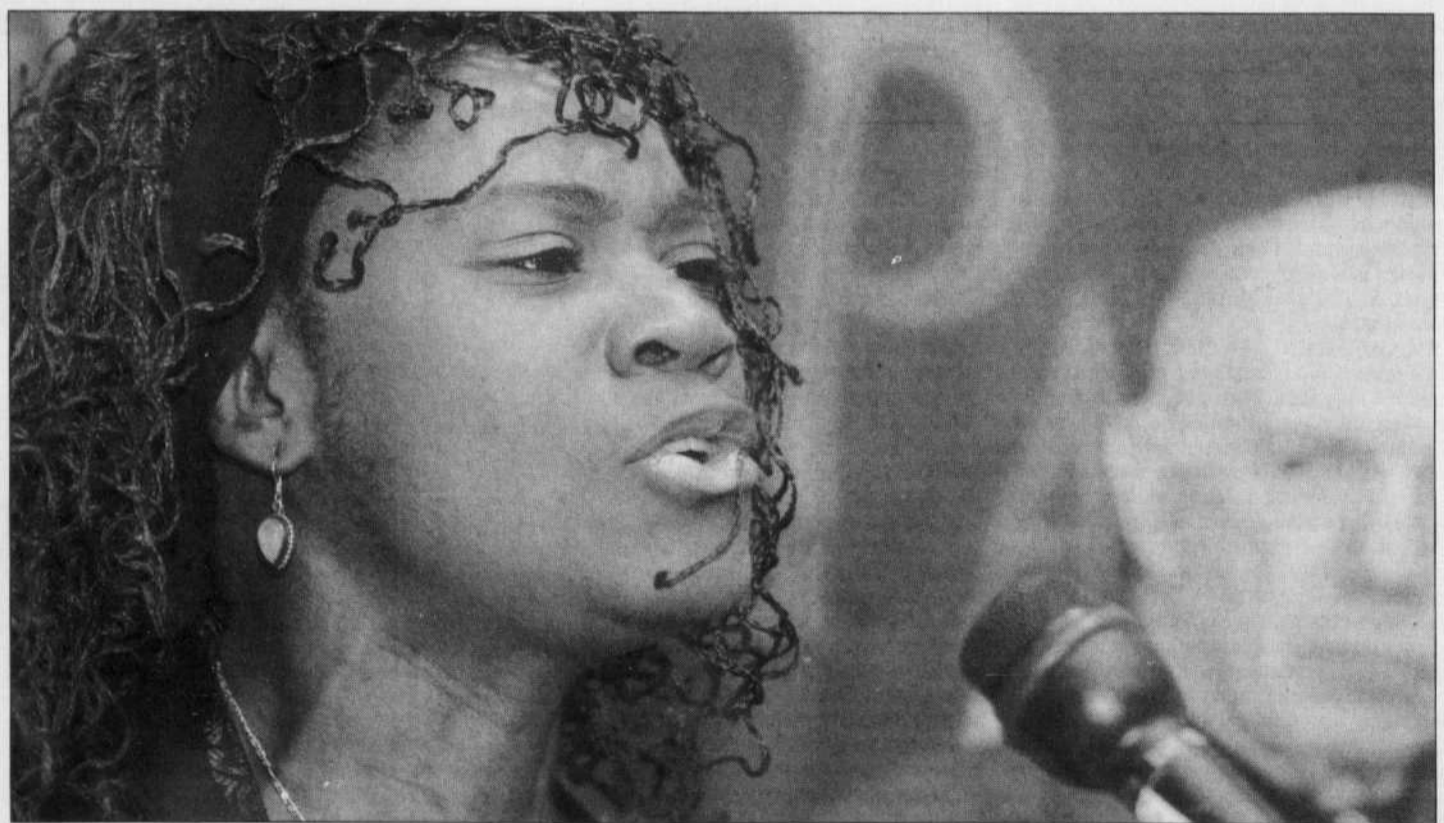
Ce dernier demeure un des piliers de l'organisation libérale, comme en fait foi l'annonce faite par Jean Charest hier: le nouveau candidat libéral de Louis-Hébert, Sam Hamad, est un des vice-présidents de la firme d'ingénieurs Roche et associés, tout comme M. Côté lui-même, qui a reconnu avoir contribué à attirer la nouvelle recrue.

M. Côté et le chef libéral Jean Charest ont vanté la candidature de M. Hamad en mettant notamment en évidence ses antécédents comme vice-président de la Chambre de commerce du Québec, en tant que président du groupe de travail gouvernemental sur le renouvellement de la fonction publique et à titre de membre de plusieurs organisations caritatives.

Avant de confirmer la candidature de M. Hamad, Jean Charest a pris soin de vérifier la nature du litige qui a opposé le groupe Roche, dont M. Hamad est vice-président, au ministère fédéral du Revenu.

Des agents de Douanes et Revenu Canada ont mené des perquisitions chez Roche le 26 septembre dernier. Munis d'un mandat, les agents ont saisi de nombreux documents dans les bureaux de la société d'ingénierie.

M. Charest a expliqué hier que le ministère fédéral du Revenu et les dirigeants de Roche étaient en désaccord à propos de l'application des lois fiscales. «On est rassuré sur la bonne foi de Roche, et cela ne devient pas un obstacle à la candidature [de M. Hamad]», a dit le chef libéral.



L'ex-ministre fédéral Warren Allmand écoute la conteuse Joujou Tourenne exprimant sa position antiguerre dans un poème de son cru: «Nous sommes pris en otage par la haine, la colère, la violence et l'intolérance. La Terre a mal et moi j'ai mal avec elle.»

Faire acte de dissidence
Le mouvement anti-guerre descend dans la rue

Le mouvement antiguerre descend dans la rue en fin de semaine partout en Amérique du Nord. Des manifestations ont lieu samedi dans 30 villes canadiennes, dont Montréal et Québec où la mobilisation est orchestrée par le Collectif Échec à la guerre, formé l'automne dernier. Aux États-Unis, des militants convergeront de 43 États vers Washington et San Francisco où se dérouleront ce même samedi deux manifestations à l'appel de l'organisation-parapluie américaine International Answer.

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

«Je ne sais pas si la guerre contre l'Irak peut être évitée, je sais seulement qu'il faut empêcher Bush et ses alliés de se servir de nous comme caution à son militarisme. Il est faux de dire qu'ils ont l'appui des citoyens.»

Propos de Paul Savoie, comédien et nouveau membre du Collectif Échec à la guerre, une coalition de quelque 70 organisations syndicales, religieuses, communautaires et artistiques qui fait cette semaine un effort de mobilisation populaire contre une intervention militaire en Irak. Le collectif est en «opposition totale avec l'agression que les États-Unis préparent contre le peuple irakien», il exige qu'Ottawa s'oppose radicalement à tout projet d'intervention, surtout si elle est unilatérale,

et fait valoir que la paix et la sécurité dans le monde passent par des «ententes négociées» sur l'élimination des armes de destruction massive. Non pas que l'opinion québécoise ait besoin d'être convaincue: les Québécois (à 63 % selon les sondages) sont les Canadiens qui croient le moins aux arguments proguerre de George W. Bush.

La goutte qui a fait déborder le vase au sein du collectif est l'ouverture faite la semaine dernière par le ministre fédéral de la Défense, John MacCullum, à l'idée que le Canada pourrait s'engager dans une guerre contre l'Irak aux côtés des États-Unis sans l'appui du Conseil de sécurité des Nations unies. «Je suis choqué et abasourdi par ce glissement», a déclaré l'ex-ministre libéral Warren Allmand, qui croit par ailleurs le caucus libéral fort divisé sur la question irakienne. «C'est incompréhensible au vu du respect tra-

ditionnel du Canada pour l'autorité des Nations unies.» Ex-président de l'ONG Droits et Démocratie, M. Allmand a fait valoir que les «frappes préventives» dont M. Bush se réclame seraient illégales au regard du droit international et de la Charte des Nations unies, y compris si le Conseil de sécurité y donnait son aval. Sans compter qu'elles ne contribueraient en rien à la démocratisation de l'Irak et qu'elles risqueraient d'embraser la région tout entière», a estimé Brian McDonough, porte-parole du cardinal Jean-Claude Turcotte.

«Le discours de paix est peu entendu, il faut se lever», a plaidé de son côté le comédien Luc Picard. «On peut imaginer qu'existeront un jour des tribunaux internationaux qui ne jugeront pas que les perdants d'une guerre, mais qui interrogeront aussi les motivations de ceux qui l'ont déclenchée», a dit Paul Savoie. C'est pourquoi il est important, pour la suite des choses, de marquer notre opposition aujourd'hui.»

Peu visible et atomisée, l'opposition antiguerre a eu tendance à faire boue de neige au cours des derniers mois. À Montréal, la manifestation part de l'intersection Guy-de-Maison-neuve à 13h. Celle de Québec démarre à 14h du Centre Lucien-Borne, chemin Sainte-Foy. Les trois grandes centrales syndicales faisant partie du collectif, les rassemblements devraient réunir des milliers de personnes.

LE DEVOIR

LE MONDE

Devant la Cour suprême

La Maison-Blanche va se prononcer sur la discrimination positive

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La Maison-Blanche va prendre position sur la «discrimination positive», sous forme d'un document transmis à la Cour suprême qui doit se prononcer sur une requête d'étudiants de race blanche contre la politique de l'université de Michigan favorisant leurs condisciples noirs. «Le président pense que les quotas et les préférences basées sur la race n'aident pas notre pays et les Américains», a souligné hier le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer. «L'échéance pour présenter ce document est demain [aujourd'hui] et le président exprimera clairement ce point de vue», a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse.

La Maison-Blanche doit transmettre à la Cour suprême un *amicus brief*, un document que toute entité intéressée à un cas soumis à la juridiction suprême américaine peut fournir pour faire valoir son point de vue. La Cour suprême doit se prononcer sur la plainte déposée par trois étudiants de race blanche qui se plaignent de ne pas avoir été admis par l'université de Michigan en raison de la préférence accordée aux étudiants noirs pour compenser les plus grandes difficultés que ceux-ci éprouvent pour faire des études.

La «discrimination positive» (*affirmative action*) est le nom donné aux Etats-Unis à de telles politiques qui ont commencé dans les années 40. La Cour suprême avait accepté en décembre dernier, pour la première fois depuis 1978, de se saisir d'un cas concernant la discrimination positive et son application.

EN BREF

Une force multinationale contre la drogue?

Bogotá (AFP) — Le président colombien Alvaro Uribe a plaidé hier pour la création d'une force multinationale afin de lutter contre la drogue et le terrorisme en Colombie, un «problème qui peut être plus grave que celui de l'Irak», dans un entretien avec la radio Caracol de Bogotá. Cette force, navale et aérienne, pourrait être composée d'unités européennes, latino-américaines et américaines, «pour combattre avec force la drogue et le terrorisme dans les airs et sur les mers» en Colombie, a-t-il déclaré depuis Quito, où il a assisté à l'investiture du président équatorien Lucio Gutiérrez.

Impasse constitutionnelle à Prague

Prague (AFP) — Le Parlement tchèque a échoué hier à élire le successeur du président Vaclav Havel, aucun des trois tours de la procédure prévue par la Constitution n'ayant permis l'élection à la magistrature suprême d'un des candidats en lice. L'échec de l'élection d'hier pourrait relancer le débat sur une modification de la Constitution en vue de l'instauration d'une élection présidentielle au suffrage universel. Le parti de Vaclav Klaus, l'ancien premier ministre conservateur, milite pour que la Constitution soit modifiée et que le président soit élu directement par la population. Dans les sondages anticipant cette éventualité, Vaclav Klaus est en tête des intentions de vote.

Londres devrait se rallier à la «guerre des étoiles»

Londres (AFP) — Le gouvernement britannique devrait, sans surprise, rallier le projet américain de défense antimissiles dit de «guerre des étoiles», avec l'espoir qu'il protégera la Grande-Bretagne d'attaques de pays comme l'Irak ou la Corée du Nord. «Je suis arrivé à la conclusion préliminaire que la réponse à la demande américaine doit être oui», a déclaré hier le ministre britannique de la Défense Geoff Hoon. Cette annonce a été faite le jour même où la chaîne d'informations en continu Sky News annonçait que le premier ministre Tony Blair se rendrait aux Etats-Unis le 31 janvier pour des entretiens avec le président George W. Bush.

La Turquie signe le protocole sur l'abolition de la peine de mort

Strasbourg (AFP) — La Turquie a signé hier le protocole n° 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés concernant l'abolition de la peine de mort en temps de paix, a annoncé un communiqué du Conseil de l'Europe. «Nous considérons ce nouveau pas fait par la Turquie comme un signe de la détermination du gouvernement à poursuivre dans la voie des importantes réformes démocratiques qui ont été entreprises», a déclaré Walter Schwimmer, secrétaire général de l'organisation paneuropéenne de défense des droits de l'homme. M. Schwimmer a exprimé le souhait que la ratification du protocole intervienne rapidement.

L'idée d'un exil de Saddam Hussein revient sur le tapis

Rumsfeld demande une «rallonge» pour la Défense

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Le Caire — La Turquie travaille avec plusieurs pays arabes à un départ en exil de Saddam Hussein pour prévenir une guerre en Irak, ont indiqué hier des diplomates, après que le président égyptien Hosni Mubarak eut révélé l'existence d'une initiative arabo-turque pour la paix en Irak.

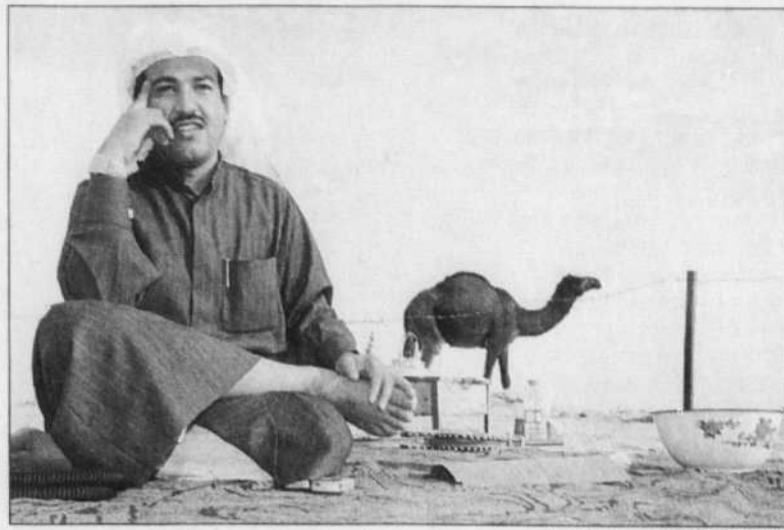
Ces diplomates arabes, qui ont souhaité conserver l'anonymat, ont précisé que ces efforts étaient principalement dus à l'initiative de la Turquie, dont le premier ministre Abdullah Gul vient d'achever une tournée dans la région, et impliquaient notamment, parmi les pays arabes, l'Égypte et l'Arabie Saoudite.

Selon cette proposition, Saddam Hussein partirait en exil contre la garantie qu'il ne serait pas l'objet de poursuites américaines ou internationales, ont précisé les mêmes sources.

De retour hier d'Arabie Saoudite, le président égyptien Hosni Mubarak a indiqué que «des efforts arabes et non arabes sont déployés pour éviter une guerre et parvenir à une formule qui serait acceptée par toutes les parties afin d'éviter le recours à la force». Il n'est pas entré dans les détails mais a expliqué que la tournée de M. Gul «s'inscrit dans ce cadre et [que] plusieurs idées et propositions ont été évoquées au cours de cette tournée».

«Beaucoup de formules sont proposées», a ajouté M. Mubarak, soulignant qu'il était cependant «nécessaire de connaître les points de vue irakien et américain».

M. Mubarak a ajouté qu'un émissai-



Les exercices militaires ont chassé les chameliers d'une partie de leurs déserts et pâturages au Koweït, pays voisin de l'Irak.

re de Saddam Hussein, Ali Hassan al-Majid, cousin du chef de l'Etat irakien et membre du Conseil de commandement de la révolution (CCR, plus haute instance de décision), était attendu au Caire samedi, porteur d'un message présidentiel. Mais cette visite a finalement été reportée, sans explication.

Selon Wahid Abdel Mejid, directeur du Centre d'études stratégiques du journal gouvernemental égyptien *Al-Ahram*, «la question du départ en exil de Saddam Hussein a refait surface après qu'elle eut été posée pendant la visite de M. Gul» dans la région. Il a précisé que l'idée avait été lancée en août par le Qa-

tar, un des principaux centres du déploiement militaire américain dans la région, pendant une visite à Bagdad du chef de la diplomatie qatarie, Hamad Ben Jasssem Al-Thani. «C'est pour faire avancer cette idée que le Qatar demandait [fin octobre] la tenue d'un sommet arabe» extraordinaire, a ajouté M. Mejid. En octobre, cheikh Hamad avait pourtant démenti avoir fait une telle proposition de départ en exil de Saddam Hussein.

Démentis

Plusieurs autres pays, dont l'Égypte, la Turquie et la Mauritanie, de même que les autorités irakiennes ont par la

suite démenti que soit envisagée une telle éventualité, évoquée à plusieurs reprises par les Etats-Unis.

Les efforts régionaux pour éviter une guerre surviennent alors qu'approche la date du 27 janvier, à laquelle les directeurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique doivent présenter au Conseil de sécurité un rapport sur les résultats des deux premiers mois d'inspections.

Congrès réticent

Par ailleurs, le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a indiqué hier que le Pentagone avait besoin d'une rallonge pour financer la guerre contre le terrorisme et le déploiement des forces américaines dans le Golfe.

L'administration Bush n'a pas encore arrêté sa décision sur le montant de la rallonge ni sur le moment où elle allait faire sa demande au Congrès, a indiqué le secrétaire à la Défense lors d'un point de presse au Pentagone.

Rumsfeld a estimé que le problème était, dans une large mesure, dû au refus du Congrès d'inclure dans le budget militaire en cours d'exécution dix milliards de dollars de dépenses supplémentaires qu'avait demandés le Pentagone pour combattre le terrorisme.

Si le Congrès n'a pas voté les 10 milliards de dotations de la Chambre des représentants, c'est parce que le gouvernement n'avait pas voulu dévoiler leur affectation.

CHINE

Un leader ouvrier est accusé de «subversion»

PIERRE HASKI
LIBÉRATION

Liaoyang — Yao Fuxin, le leader des grandes manifestations ouvrières du printemps dernier à Liaoyang, dans le nord-est de la Chine, a fait face à ses juges hier et leur a dit sa vérité: «Vous m'accusez de subversion, mais si nous avons manifesté l'an dernier, c'est parce que les ouvriers n'avaient plus rien à manger». A ce moment-là, raconte un témoin, ce solide quinquagénaire a pleuré, sans doute parce qu'il savait que ses efforts ne servaient à rien et que son sort avait déjà été décidé ailleurs.

En quatre heures d'audience à huis clos, avec pour seuls témoins la proche famille et quelques spectateurs triés sur le volet, en l'absence de la presse et de tout observateur étranger, Yao Fuxin et son camarade Xiao Yunliang ont été jugés pour «crime de subversion du pouvoir de l'Etat» devant le tribunal intermédiaire de Liaoyang, à 500 km au nord-est de Pékin. Un fort déploiement policier, mais surtout un froid mordant avaient découragé tout rassemblement: seuls quelques dizaines d'ouvriers s'étaient déplacés dans l'espoir d'apercevoir leurs dirigeants après dix mois de détention. A la veille du procès, la Confédération internationale des syndicats libres a demandé au gouvernement «d'abandonner toutes les charges retenues contre les représentants des travailleurs Yao Fuxin et Xiao Yunliang», tandis que Amnesty international les considère comme des «prisonniers de conscience».

Le gouvernement accuse Yao et Xiao d'appartenance

au parti démocratique, un groupe dissident interdit, tentant de déplacer sur le terrain politique ce qui était d'abord une lutte sociale, dans une région sinistrée. Le dossier ne contient qu'une seule «preuve»: le nom de Yao Fuxin qui figure, tapé à la machine, parmi les signataires d'une pétition réclamant la libération d'autres dissidents. Et une «trahison»: le témoignage, qui figure dans les interrogatoires de police, de Pang Qinxian, un autre ouvrier arrêté au printemps mais libéré en décembre dernier sans être inquiété. Pang y affirme que Yao Fuxin a tenté de le recruter dans les rangs de la formation clandestine, ce que dément l'intéressé.

Aucun témoin n'a toutefois été cité à la barre, l'accusation s'appuyant uniquement sur des déclarations recueillies lors des interrogatoires de police, dans des conditions que l'on imagine aisément. Chen Dianfan, un autre ouvrier lié aux manifs du printemps, a lui aussi chargé Yao Fuxin dans sa déclaration écrite: «Il a été acheté par la police», accusent les proches de Yao. Ce dernier reconnaît des contacts avec le parti démocratique, et même avoir participé à une réunion clandestine dans la ville voisine d'Anshan.

Mais il nie avoir adhéré à cette formation et dément vouloir renverser le pouvoir communiste par la force, même s'il a déclaré hier à la cour son souhait de voir le multipartisme instauré en Chine. Son avocat pékinois, Mo Shaoping, a plaidé l'innocence de son client, tout comme le défenseur — et propre frère — de Yao, un avocat militaire qui a accusé la justice chinoise d'avoir violé ses propres règles... Verdict dans les prochains jours, mais, réaliste, Yao Fuxin a fait passer le message à sa famille: «Je suis prêt à affronter la prison.»

Accueil mitigé à un projet de double présidence européenne

LE MONDE

La proposition franco-allemande de créer une double présidence pour la future Union européenne élargie s'est imposée dès hier comme un élément incontournable du débat sur la réforme des institutions mais n'a pas fait l'unanimité.

Jacques Chirac et Gerhard Schröder ont proposé mardi soir que l'Union européenne se dote à la fois d'un président de la Commission élu par le Parlement européen et d'un président du Conseil élu pour plusieurs années par les chefs d'Etat et de gouvernement, ce qui mettrait un terme à l'actuelle présidence tournante semestrielle.

Les diplomates comme les membres de la Convention sur l'avenir de l'Europe, où se discute la réforme des institutions sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, qui attendaient hier les détails de la proposition franco-allemande, ont unanimement salué le regain de coopération entre les deux poids lourds de l'Union

européenne et reconnu «l'importance» qu'aura leur document commun dans le débat en cours.

Dans une première réaction, la Grande-Bretagne, qui craint pourtant d'être marginalisée par l'entente retrouvée entre Paris et Berlin, a «salué» l'événement en estimant que le compromis était apparemment de nature à lui convenir. De son côté, le chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, a assuré qu'il «ne peut qu'être d'accord avec l'idée d'une présidence de l'Union européenne», qu'il défend depuis longtemps en espérant inaugurer le poste. «Il va falloir discuter» cette proposition «pour la clarifier», a dit le premier ministre grec.

Mais la Commission européenne, qui milite pour une augmentation de ses pouvoirs sans renforcement simultané de ceux du Conseil européen, a fait connaître son scepticisme. «Il y a des problèmes potentiels dans le fait d'avoir deux centres de pouvoir placés à égalité. Il faudrait étudier comment un tel système peut fonctionner correctement», a assuré un porte-parole de l'exécutif européen.

Avec Reuters et l'Agence France-Presse

Viols, meurtres, cannibalisme

L'ONU accuse les rebelles congolais des pires exactions

ASSOCIATED PRESS

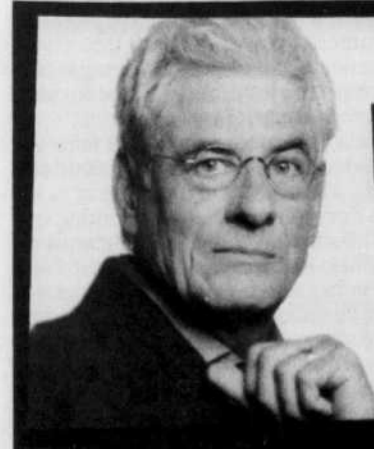
Kinshasa — Une commission d'enquête de la Mission des Nations unies au Congo-Kinshasa (MONUC) a accusé vendredi deux mouvements rebelles d'avoir commis des atrocités contre les populations civiles dans les forêts du nord-est du pays, parlant d'actes de cannibalisme, de viols, de torture et d'assassinats. Ces accusations visent le Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba et leurs alliés du Rassemblement congolais pour la démocratie-National (RCD-N). D'après Patricia Tome, porte-parole de la MONUC, les rebelles avaient baptisé leur campagne de terreur du nom d'opération «Effacer l'ardoise».

Ces accusations se fondent sur une mission de six jours menée la semaine dernière dans la province d'Ituri, après un cri d'alarme lancé par des religieux et des ONG. M^{re} Melchisedec Sikulu Paluku, évêque catholique de la province, avait notamment déclaré à l'Associated Press que les rebelles avaient forcé des Pygmées à manger de la chair humaine, y compris la leur dans le cas de certains prisonniers, selon lui. Ces conclusions ont été transmises au Conseil de sécurité de l'ONU et au Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme. Rappelant que la guerre se poursuivait encore dans l'est du territoire, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a déclaré depuis New York que ses émissaires avaient confirmé l'existence de ces atrocités.

Devançant la publication de ce rapport, M. Bemba avait annoncé mardi que son groupe avait d'ores et déjà arrêté cinq de ses membres, dont le chef des opérations du MLC dans la province d'Ituri, le lieutenant-colonel Freddy Ngalimo. Affirmant qu'ils passeraient en cour martiale, M. Bemba avait précisé que les actes de cannibalisme n'étaient pas avérés. Il devrait rencontrer aujourd'hui le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Sergio Vieira de Mello.

D'après les enquêteurs de la MONUC, les principales exactions et atrocités ont eu lieu à Mambasa et à Mangina, localités situées respectivement à 50 et 70 km de Beni. Ils citent ainsi 117 cas d'exécutions arbitraires pour la seule période du 24 au 29 octobre ou encore 65 viols, dont ceux d'enfants, 82 enlèvements et 27 cas de torture au cours de la même période.

«Les témoignages de victimes et de témoins font état de cannibalisme et de cannibalisme forcé», dit le rapport, notamment avec des civils forcés par les rebelles à manger des membres de leur propre famille. Parmi les autres horreurs recensées, les enquêteurs parlent de coeurs d'enfants arrachés et mangés, de petites filles tuées et mutilées, «de personnes exécutées devant des membres de leur famille et des viols d'enfants», selon Patricia Tome.



Les Kurdes : sans amis ni pays.

Ce soir 21 h
Points chauds

Les Kurdes appuieront-ils les Etats-Unis dans leur guerre contre l'Irak?

Réalisation-coordination : Simon Girard

35 ans

Ça change de la tête

Télé-Québec
telequebec.tv

É D I T O R I A L

Au delà des poignées de main

Allan Rock s'étant désisté de la course à la direction du Parti libéral du Canada, il appartiendra maintenant à Sheila Copps et à John Manley de tenter de faire barrage à Paul Martin. Seule la candidature de l'un d'eux peut éviter que cette course se transforme en simple couronnement duquel sera absent tout véritable débat d'idées.

Ambitieux, Allan Rock l'est beaucoup, mais pas au point d'être aveugle. Comme Brian Tobin avant lui, il a vu que ses chances de l'emporter étaient nulles. N'étant pas du genre à jouer les figurants, il n'a pas voulu s'engager dans un exercice coûteux et fastidieux qui l'aurait desservi. Il laisse la place à d'autres.

On regrettera la décision du ministre de l'Industrie car il était le plus apte à pouvoir, si ce n'est changer le cours des choses, du moins animer le débat d'idées que tous souhaitent. L'homme de centre-gauche qu'il est en faisait l'opposant idéal à l'homme de droite qu'est Paul Martin. Sa candidature aurait permis de vigoureux échanges. Sur le rôle de l'État en matière de développement social par exemple, nous aurions pu voir s'affronter des visions fort différentes. Le débat les aurait forcés à exposer leurs idées et nous aurait permis de mieux connaître les orientations que prendra en ce domaine un futur gouvernement Martin.

D'autres que M. Rock décideront peut-être d'affronter l'ancien ministre des Finances. Parmi eux, il y a le député torontois Dennis Mills, qui envisage d'être candidat même s'il doit être le seul. Il y a bien sûr l'actuel ministre des Finances, John Manley, et la ministre du Patrimoine, Sheila Copps. Si M. Mills n'a rien à perdre à jouer les faire-valoir, les deux autres font face au dilemme que vient de trancher M. Rock. Il leur faut déterminer ce que leur apportera leur participation à cette course au leadership.

Dans le cas de M. Manley, ce pourrait être difficilement pour défendre une vision originale de l'avenir du pays. Sur le plan idéologique, il est du même camp que M. Martin. S'il est candidat, ce ne pourra être que pour mieux se préparer à succéder un jour à Paul Martin. La contribution de Mme Copps pourrait être différente. Elle vient d'un tout autre horizon et peut prétendre représenter la gauche du parti. Le retrait de la course de M. Rock lui ouvre un espace politique dont il sera difficile de la déloger par la suite si elle devait réussir à s'imposer le moins possible face à Paul Martin.

Dans la conjoncture actuelle, il faut encourager Sheila Copps à jouer ce rôle car elle apparaît comme la seule pouvant défier Paul Martin sur le plan intellectuel. Sur des thèmes comme l'environnement, la mondialisation, le développement culturel et les relations avec les États-Unis, elle peut mettre en avant des orientations qui alimenteraient un débat démocratique attendu non seulement par les militants libéraux mais aussi par l'ensemble des Canadiens.

Pour qu'il y ait débat, il faudra toutefois que M. Martin consente à y participer sérieusement. Son attitude depuis l'annonce de sa candidature laisse songeur. Son organisation est partout sur le terrain et a pris le contrôle du Parti libéral. Les jeux sont à toutes fins utiles faits, sans que le candidat Martin ait eu besoin de préciser où il loge. La seule question qu'il a abordée en profondeur concerne les réformes démocratiques. Les militants libéraux sont en train de le plébisciter sans même connaître les orientations de son futur gouvernement. On se contente de croire qu'il sera aussi bon premier ministre qu'il a été bon ministre des Finances.

Devant l'attitude adoptée par M. Martin de ne se compromettre sur rien tant qu'il n'aura pas d'adversaire, on peut se demander quelle sera son attitude si jamais il en a un ou plusieurs. Avec l'avance qu'il détient, il pourrait se permettre de fuir tout véritable échange. Or, au contraire, on attendrait de lui qu'il ouvre son jeu et abatte ses cartes. Car une course au leadership ne saurait se résu- mer à des échanges de poignées de main avec des militants.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Le courage de Schröder

L'Allemagne vient de jeter un pavé dans la mare américaine. Le chancelier Gerhard Schröder a réitéré que la position défendue lors de la campagne électorale de l'automne dernier à propos de l'Irak sera maintenue. Par conséquent, tout recours militaire, si recours il y a, se fera sans le concours de l'Allemagne. Mieux, le chef d'État a prévenu qu'il mettra à profit la présidence allemande du Conseil de sécurité, qui se poursuivra tout au long du mois prochain, pour avancer et défendre les solutions propices à la paix. En clair, l'Allemagne est appelée à affronter les États-Unis, à moins, évidemment, que Schröder tourne sa veste.

Cette décision est à la fois courageuse et révélatrice d'un souhait. Courageuse car, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, cette nation est en désaccord avec les Américains sur une question fondamentale. Courageuse également parce que ce pays qui veut faire acte de candidature au Conseil permanent de sécurité sait pertinemment qu'en s'opposant à Washington, il s'oppose de fait à un faiseur de rois qui lui refusera l'accès au sein du saint des saints. Elle est par ailleurs révélatrice d'un souhait puissant. Lequel? L'émancipation.

En effet, plus d'un expert a noté, souligné et surtout retenu que dans la déclinaison formulée par le chancelier allemand pour justifier sa position, celui-ci a fait appel à l'histoire. Pour Schröder, la politique arrêtée en la matière symbolise l'émancipation de son pays non pas tant par rapport aux États-Unis que par rapport à la part maudite de son passé. S'affranchir des uns et des autres est, pour reprendre les mots d'un observateur, «la conséquence de la souveraineté retrouvée avec la réunification».

Cela étant, l'attitude de l'Allemagne doit ravir et soulager Paris à plus d'un titre. Et d'une, parce que Paris était habitué par l'appréhension suivante: qu'à la faveur du contentieux irakien, Berlin opte pour Washington et mette de facto l'axe Berlin-Paris entre parenthèses. Déjà fragile, l'implosion de celui-ci aurait signifié, sur un autre plan, la victoire de la conception britannique de ce que doit être l'Europe. Et de deux, Paris doit être soulagé d'avoir gagné l'assurance que Berlin entend conjuguer sa position, sur le front irakien, avec celle de la France tout au long des débats qui se tiendront en février pour étudier notamment le rapport de Hans Blix sur les inspections actuellement en cours.

Dans la foulée des déclarations signées par Schröder, le ministre français des Affaires étrangères a dévoilé pour ainsi dire les couleurs de son pays, à savoir qu'une nouvelle résolution de l'ONU doit être composée et débattue afin qu'un débat ait lieu qui permette à chacun d'exposer ses vues et ambitions. *Quid* de ce dernier acte? Washington s'obstinera-t-il à forcer le cours de l'histoire sans en discuter avec les sujets de celle-ci?



Bernard Descôteaux

MARTIN...i ON THE ROCK



L E T T R E S

Le français, unique langue officielle à Montréal?

L'administration Tremblay à Montréal ne reconnaît pas à la langue française le statut d'unique langue officielle à l'Hôtel de Ville, statut pourtant imposé par l'article premier de la nouvelle charte de la Ville de Montréal, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. L'article se lit, en partie, comme suit: «Montréal est une ville de langue française.» Cela veut vraiment dire qu'elle n'est pas bilingue. Elle n'est pas bilingue comme la Ville de Westmount l'était avant le 1^{er} janvier 2002 et comme l'est l'arrondissement de Westmount, par respect de ses droits acquis, dans les limites de son aire géographique et pour les seules fins de l'arrondissement.

Le maire Gérard Tremblay pense autrement. Dans un courriel du 3 octobre 2002 signé Richard Thériault, directeur des communications et de l'administration, on lit: «[...] La Charte de la langue française protège clairement le droit de tout citoyen de s'exprimer en français, sans empêcher qui que ce soit de s'exprimer dans une autre langue, ce qui contreviendrait aux dispositions d'une autre charte, la Charte des droits et libertés.» M. Thériault ne précise pas davantage. Cette affirmation ne résiste pas à l'examen des faits.

Si la Charte canadienne des droits et libertés permettait à un conseiller municipal de débattre

dans la langue de son choix, cela serait vrai dans toutes les provinces et d'un bout à l'autre du Canada. Comme on le sait, il n'en est rien. Les citoyens et conseillers de langue française ont le droit de débattre en français uniquement lorsqu'une loi provinciale le permet. Partout au Canada, les villes et les municipalités sont des créatures des parlements provinciaux. Elles ne sont pas des États. Les gens ont bien le droit d'exprimer leurs opinions, mais dans la langue du lieu.

Les promoteurs du statut de langue officielle de facto pour l'anglais à l'Hôtel de Ville de Montréal, ces héritiers du Parti Égalité pourtant répudié par les électeurs du Québec, prétendent que les conseillers doivent avoir le libre choix, le droit souverain, individuel et personnel, en tout temps et à leur discrétion, de débattre en anglais puisque la Ville de Montréal est une ville cosmopolite. Quel sophisme! À Paris, Londres et New York, villes cosmopolites, les conseillers débattent dans la langue officielle. Ainsi, à New York, première ville juive du monde, les débats ont lieu en anglais américain.

Le gouvernement interviendra-t-il à temps pour empêcher la bilinguisation totale, en catimini, de la Ville de Montréal? Il faut l'espérer. En effet, si la Ville de Montréal, avec son conseil municipal et tout le poids de son administration pour les appels d'offres, les contrats, les plans et devis et pour la langue de travail de dizaines de milliers d'employés, bascule vers le bilinguisme, ce sera un coup très dur pour la

langue française au Québec. En effet, la Ville est un des moteurs de fonctionnement de la langue française les plus importants dans la province. C'est crucial.

Jean-Pierre Bonhomme, Céline Deguire, Louis Mathieu, William Morris
Montréal, le 13 janvier 2003

Au sujet d'Hillary Clinton

Dans l'édition de la fin de semaine dernière du *Devoir*, il y avait en page A 2 un article intitulé «Le courant ne passe pas entre Clinton et Coderre» portant sur les déclarations de Mme Clinton et son refus de faire des excuses. On précisait d'ailleurs: «Mme Clinton en a remis en mentionnant que compte tenu de la porosité de la frontière canadienne [...]».

Il serait peut-être intéressant de rappeler à Mme Clinton que si les terroristes ou autres indésirables entrent si facilement aux États-Unis, ce n'est pas de la faute du Canada ou d'un autre pays: en effet, le Canada, aux dernières nouvelles, ne contrôle pas l'accès aux États-Unis. La frontière des États-Unis est contrôlée par les services d'immigration américain, et ce sont eux qui laissent entrer chez eux les terroristes et autres indésirables.

S'il y a porosité à la frontière, elle est du côté des États-Unis.

Jean-Jacques Podrez
Gatineau, le 12 janvier 2003

LIBRE OPINION

Énergie: la pensée magique ne mène nulle part

JACQUES MARQUIS

Président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ)

Nous avons été pour le moins choqués de lire, dans *Le Devoir* du 8 janvier dernier, l'article dans lequel Louis-Gilles Francœur affirme qu'il en coûterait deux fois moins cher d'économiser l'énergie que de construire de nouveaux équipements de production. En se basant sur les chiffres de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE), M. Francœur compare le prix du kWh économisé (2,6 ¢) aux quelque 6 ¢ que coûte chaque kWh produit par un nouveau projet de production comme une centrale au gaz naturel. Ce faisant, un journaliste aussi expérimenté que M. Francœur compare tout simplement des pommes et des oranges puisque le chiffre de 2,6 ¢ s'applique d'abord à toutes les sources d'énergie confondues (hydroélectricité, gaz naturel et pétrole) alors que le chiffre de 6 ¢ se rapporte exclusivement à l'électricité.

De plus, il faut examiner la méthodologie utilisée par l'AEE, les périodes d'amortissement retenues ainsi que les indicateurs de coût utilisés. Une simple lecture du rapport de l'Agence nous montre que les indicateurs retenus ne permettent en rien un comparai- son avec un projet de production hydroélectrique. Prétendre qu'il en coûte deux fois moins cher par kWh pour économiser de l'énergie que pour en produire à l'aide de nouveaux projets de production électrique induit les citoyens en erreur tout en niant la nécessité de gérer sagement le développement énergétique du Québec.

Sans le dire expressément, l'article de M. Francœur contribue à entretenir l'illusion selon laquelle le Québec pourrait faire face à la croissance de sa demande en électricité en remplaçant la construction de nouveaux projets de production par des programmes musclés d'efficacité énergétique. Or il s'agit d'un raisonnement extrêmement dangereux qui peut mener les Québécois tout droit vers un déficit énergétique dont ils n'ont certainement pas besoin. C'est ce qui a mené la Californie à compter notamment sur l'efficacité énergétique pour répondre à une demande sans ces-

se croissante plutôt que de développer de nouvelles installations de production et de transport. Avec les conséquences désastreuses que l'on connaît.

Combien de fois faudra-t-il rappeler que le Québec doit absolument mettre en route le plus rapidement possible de nouveaux projets de production d'électricité? Nous disposons actuellement de la plus faible marge de manœuvre historique pour répondre à la croissance de la demande interne, celle-ci devant se situer à 1,2 % par année d'ici 2011, selon la Régie de l'énergie. Au mieux, la mise en place des mesures d'efficacité énergétique économiquement réalisables ne permettrait de combler que deux ans de croissance de la demande. Que fait-on avec le reste? On débranche tout?

En matière d'économie d'énergie, il est essentiel de rappeler que la majorité des programmes d'efficacité énergétique ne produisent les résultats attendus que s'ils entraînent des changements radicaux de comportement chez les consommateurs.

Or les comportements sont ce qu'il y a de plus difficile à influencer. Premièrement, le coût de l'électricité au Québec est parmi les plus bas au monde: ce n'est donc pas une incitation très efficace à la modération. Deuxièmement, et cette raison découle de la première, la très grande majorité des Québécois (83 %) ne sont pas encore prêts à diminuer leur confort en échange d'une réduction de leur facture d'électricité. Les sondages menés auprès d'eux le confirment amplement.

Cela dit, nous partageons le point de vue selon lequel il faut rapidement accroître le financement de l'Agence de l'efficacité énergétique et lui donner les moyens de jouer un véritable rôle de catalyseur dans ce domaine au Québec. Il est illogique et paradoxal de faire peser sur les épaules d'Hydro-Québec, un producteur et un distributeur d'électricité, la responsabilité de mettre en œuvre des programmes d'économie d'énergie basés sur une réduction globale des ventes d'électricité.

Il est actuellement trop facile de reprocher à Hydro-Québec le manque d'envie de ses programmes d'efficacité énergétique. C'est en renforçant le rôle de l'AEE, un organisme indépendant, que nous pourrions

prendre la véritable mesure de ce qui est collectivement réalisable et souhaitable et que nous pourrions certainement dégonfler l'ampleur des prétentions selon lesquelles l'efficacité énergétique permettrait de nous épargner la construction de nouvelles installations de production d'électricité.

La sécurité d'approvisionnement en électricité du Québec ne repose pas sur d'éventuels et aléatoires changements de comportement des consommateurs. Penser le contraire relève tout simplement de la pensée magique!

Une comparaison loin d'être farfelue

Je ne répondrai qu'aux deux premiers paragraphes de votre lettre puisque le reste porte exclusivement sur votre vision de la gestion énergétique.

Contrairement à ce que vous dites, il n'est pas farfelu de comparer les économies globales d'énergie obtenues par l'Agence, toutes sources confondues, avec quelque autre moyen de production, comme l'hydroélectricité. Même Hydro-Québec se perçoit aujourd'hui comme un fournisseur d'énergie, toutes formes confondues, et non seulement comme un hydroproducteur. Ses intérêts dans Gaz Métropolitain sont là pour le prouver... On parle de pommes et d'oranges dans une vision sectorielle: le marché aborde la question plus globalement, selon les périodes, selon les prix, selon les conjonctures énergétiques, etc.

Je ne suis d'ailleurs pas le seul à faire ces comparaisons. Elles sont souvent le fait de professionnels, d'écologistes et d'experts.

De là à dire, comme vous le prétendez, que ce type d'information et que les comparaisons contextuelles «contribuent à entretenir l'illusion» selon laquelle les projets d'économies pourraient remplacer les projets de production (sous-entendu: tous les projets de production), il y a un pas que les lecteurs attentifs n'ont sûrement pas fait. Mais vous ouvrez un intéressant débat en soulevant cette question...

Louis-Gilles Francœur

IDÉES

Les arrondissements de Montréal

Des fonctionnaires enthousiastes
mais tenus en laisseJEAN-FRANÇOIS LÉONARD
JACQUES LÉVEILLÉEProfesseurs au département de science politique
de l'UQAM

Premier de deux textes

La création d'arrondissements dans les nouvelles villes fusionnées répondait à la volonté de conserver un lieu d'expression des spécificités locales. Cela a été particulièrement vrai pour Montréal parce que les pressions des villes de banlieue ont incité le législateur québécois à trouver ce compromis honorable. L'élection de l'Union des citoyens de l'île de Montréal et,

plus encore, la défaite de Vision Montréal et de son chef Pierre Bourque ont donné un signal positif et des coudées plus franches à ceux qui avaient résolu de jouer la carte des arrondissements.

Toutefois, la construction de la nouvelle ville de Montréal ne prend pas les mêmes formes selon les interlocuteurs à qui on s'adresse. Nous avons mené une dizaine d'entrevues auprès de directeurs d'arrondissement et de présidents de conseil d'arrondissement de la Ville pour tracer un premier profil global de la nouvelle ville de Montréal. Nous voulions ainsi savoir si la formule qui consiste à faire coexister une administration centrale, issue de la fusion, et des arrondissements qui perpétuent, sous une forme différente, les anciennes banlieues et les anciens quartiers montréalais avait de l'avenir ou était vouée à l'échec.

Les arrondissements montréalais semblent engagés dans un processus qui peut progressivement les constituer comme des acteurs administratifs incontournables. Tant dans les arrondissements institués à partir des anciennes municipalités de banlieue, ce qui était plus prévisible, que dans les arrondissements découpés sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal, ce qui était moins connu, la volonté des personnes rencontrées est la même: les arrondissements méritent de réussir, et les ressources disponibles vont permettre de relever le défi. Les éléments que nous allons souligner représentent une opinion très largement majoritaire, sinon unanime, parmi tous nos interlocuteurs.

Un bel optimisme

Première constatation: le climat n'est pas au pessimisme. Il y a même un vent d'enthousiasme et de fierté dans plusieurs arrondissements, surtout dans les anciens quartiers montréalais, où tout est à construire, à inventer, à régler, malgré un contexte où les zones grises sont encore nombreuses. Nous avons quant à nous rencontré des fonctionnaires enthousiastes et fiers. Fierté d'avoir offert aux citoyens une continuité de services lors du passage à l'an 1 de la nouvelle structure administrative: la neige a été enlevée, les ordures ont été ramassées, les bibliothèques ont ouvert leurs portes à l'heure; bref, le ciel n'est tombé sur la tête de personne.

Toutes leurs énergies sont consacrées à assurer une bonne gestion et à bien assumer les responsabilités que le législateur leur a confiées. Et ils ne remettent pas en question la répartition des compétences qui leur reviennent, soit, essentiellement, la gestion des services de proximité comme les loisirs, les bibliothèques, les parcs, l'enlèvement de la neige et des déchets, l'entretien des artères locales, les questions urbanistiques locales.

Deuxième constatation: la grande réussite de cette première année de «nouvelle ville» est l'intégration du service des pompiers à la grandeur de l'île. Personne ne voudrait revenir en arrière et tous sont d'accord que cette réorganisation accroît la sécurité des individus et des biens. Effet subsidiaire: lorsqu'il y a des accidents importants, comme l'énorme bris d'aqueduc à Saint-Michel l'été dernier, nos interlocuteurs reconnaissent tous l'efficacité de la nouvelle



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La grande réussite de cette première année de «nouvelle ville» est l'intégration du service des pompiers à la grandeur de l'île. Personne ne voudrait revenir en arrière et tous sont d'accord que cette réorganisation accroît la sécurité des individus et des biens.

structure pour mieux répondre à ce type d'urgence en limitant considérablement les dégâts.

Troisième grande constatation: tous nos interlocuteurs reconnaissent, mais sans acrimonie, un certain nombre d'iniquités auxquelles il faudra bien un jour s'attaquer. Iniquité des dotations (les budgets d'exploitation) entre les arrondissements, iniquités dans la répartition des ressources professionnelles, iniquités des densités de population et, plus encore, du nombre d'individus dans chaque arrondissement et de la grandeur des territoires à desservir. De ce point de vue, la taille des arrondissements varie entre 20 000 et 130 000 personnes. Cela risque inévitablement de poser la question du nombre d'arrondissements (ne devrait-on pas en «refuser» quelques-uns?) et du nombre d'élus (ne devrait-on pas en diminuer le nombre?).

Les incertitudes

Du côté des incertitudes — pour ne pas dire: des inquiétudes —, il y a aussi de forts consensus. Le premier touche évidemment aux rapports entre les services d'arrondissement et les services «centraux». Précisons tout de suite que nous n'avons pas rencontré de responsables des services centraux et que nous n'avons pas entendu leur point de vue. Partie remise dans un proche avenir.

Mais la perception — ou la réalité — dans les arrondissements, c'est qu'il y a de fortes et même de très fortes tensions entre les deux niveaux de services, y compris sur certains points de gestion dont la responsabilité est clairement du domaine des arrondissements. Il s'agit en quelque sorte d'une querelle de territoire — fort connue et répandue dans

les organisations publiques et privées — où chacun tente de contrôler l'autre en utilisant tous les arguments massés à sa portée: équité de traitement des citoyens, nécessité de normes communes, processus administratifs uniformes.

Bref, une gestion mur à mur à laquelle répond d'ailleurs une certaine conception syndicale de l'uniformité de traitement — où les services d'arrondissement ne seraient que des succursales des services centraux. Au lieu de concevoir leur rôle sous l'angle de la supervision, de la planification et de la définition des orientations générales, certains services centraux auraient en effet tendance à vouloir s'introduire dans des détails de gestion qui risquent de les rendre inefficaces tout en empoisonnant la vie administrative en arrondissement.

En résumé, les fonctionnaires responsables des services centraux ne seraient pas parvenus, de façon générale, à une juste appréciation de leur rôle à l'endroit des arrondissements.

Cette malade infantile de la bureaucratie en cache peut-être une autre, tout aussi pernicieuse et tout aussi difficile à guérir, soit le centralisme importé de l'ancienne Ville de Montréal à la nouvelle Ville de Montréal. Il s'agit d'un centralisme qui s'alimente à la croyance voulant que les bonnes pratiques en matière de gestion urbaine ne puissent provenir que de l'ancienne Ville de Montréal et de sa culture organisationnelle. De là à estimer que les arrondissements ne sont que des divisions administratives des services centraux, il n'y a qu'un pas que certains fonctionnaires du centre franchiraient sans trop d'effort.

Deux services en particulier auraient, plus que les

autres, des propensions dans ce sens, soient les ressources humaines et les finances.

Une seconde incertitude a trait aux revenus des arrondissements. Quelle marge de manœuvre vont-ils avoir, à moyen terme, pour générer des revenus autonomes? Ainsi, dans le domaine du développement industriel, il apparaît évident qu'on appuie plutôt doucement sur la pédale du côté des arrondissements puisque tout nouveau développement de ce type génère des taxes qui sont automatiquement récupérées par l'administration centrale.

Quel intérêt ont donc les arrondissements à faire du développement qui va les forcer à augmenter leur offre de services et, donc, leurs coûts d'exploitation? Cette absence d'incitatif devra se régler d'une façon ou d'une autre. Une première expérience pourrait voir le jour bientôt si les revenus des parcomètres sont transférés aux arrondissements.

À ces incertitudes, une autre, plus générale, interpellé la volonté décentralisatrice de l'administration municipale. Nos interlocuteurs ont confiance en la bonne foi du comité exécutif puisque celui-ci est formé de personnes qui se sont fait élire sur une plate-forme prônant d'abord la décentralisation. Ils constatent toutefois que certains de ses membres prennent goût au pouvoir central et sont moins vaillants à vouloir le partager. De son côté, le maire Tremblay demeure constant: dans tous les discours que nous avons entendus, il prône encore et toujours la décentralisation et la participation des citoyens. Cette volonté politique ne semble toutefois pas s'être transformée en volonté administrative au quotidien, ce qui en laisse plusieurs songeurs. Le relais devra alors être pris par les élus d'arrondissement et par la place politique qu'ils voudront occuper.

Réplique à Jean-Claude Marsan

Noms de rues: une étonnante inconscience

HENRI DORION

Ex-président fondateur de la Commission de toponymie du Québec, ex-président de la Commission de toponymie du Canada, ex-président et membre actuel du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques, président du Comité consultatif de la commémoration de la Commission de la capitale nationale du Québec et membre du Comité de toponymie de la Ville de Québec

Dans un article visiblement inspiré par la nostalgie de l'époque des petites villes, Jean-Claude Marsan se demande en quoi consiste le problème des dédoublements de noms de rues dans les villes. Étrange question de la part d'un urbaniste supposément compétent! Comme il ne connaît pas ou fait mine de ne pas connaître la réponse, ceux qui ne sont pas irresponsables au point d'ignorer cette évidence à laquelle de nombreuses villes ont eu à faire face se chargeront de lui ouvrir les yeux.

Au-delà de cette étonnante inconscience, il importe de relever, pour une juste appréciation de la situation, les nombreuses erreurs dont est farci le pseudo-raisonnement de M. Marsan. M. Marsan tire argument du fait que des dédoublements de noms existaient dans l'île de Montréal avant la fusion. Ces dédoublements existaient d'une municipalité à l'autre, non à l'intérieur d'une municipalité donnée. Toute la différence est là!

Même s'il ne les a pas digérées, les fusions ont eu lieu, et toute homonymie à l'intérieur d'un territoire

administratif donné est source de problèmes. Ce n'est pas Postes Canada ni «quelques copains», pour prendre l'expression dédaigneuse de M. Marsan, qui ont imaginé ce qu'il considère comme un fantasme. Le groupe d'experts des Nations unies, qui conseille les autorités toponymiques et dont je fais partie, en a fait une règle que toutes les administrations qui se respectent devraient suivre.

M. Marsan semble s'imaginer que l'utilisation du code postal est une panacée au point où il serait facile à quiconque de savoir à quelle rue des Érables on se réfère quand on utilise ce nom qui désigne huit rues différentes de la nouvelle ville de Québec. La poste n'est qu'un des multiples services publics qui doivent utiliser des références locatives précises; les autres n'utilisent pas le code postal, c'est là d'une élémentaire évidence.

M. Marsan appelle, à l'appui de son argumentation, les cas de Londres et de Paris. Il faut tout ignorer des systèmes odonymiques de ces villes pour dire ce qu'il en dit. Quiconque a la moindre connaissance de l'odonymie londonienne sait fort bien que les termes génériques sont, au Royaume-Uni, aussi importants que les éléments spécifiques dans la désignation des voies de communication. La langue de Shakespeare est d'ailleurs plus riche que le français à cet égard; elle permet de faire de nettes distinctions, que tout Britannique reconnaît, entre des mots comme *street*,

road, *place*, *drive*, *mews*, *way*, *yard*, *close*, *terrace*, *row*, *grove*, et combien d'autres.

Ces termes génériques servent à distinguer une voie d'une autre autant et même plus que les termes spécifiques (les noms propres) puisqu'ils évoquent en même temps les caractéristiques formelles des voies. M. Marsan dit qu'il existe 40 rues Victoria à Londres. Faux, archifaux! Le nom de Victoria a été donné à diverses voies qui ont des caractéristiques différentes et donc des termes génériques différents. Il n'y a donc pas homonymie.

À Londres,
le nom
de Victoria
a été donné
à diverses
voies qui ont
des termes
génériques
différents.
Il n'y a
donc pas
homonymie.

Quant au cas de Paris, M. Marsan énonce une autre fausseté. Il n'y a pas de doublons à Paris, ville autrement plus complexe, en matière de treillis urbain, que Montréal ou Québec. Dans le cadre d'un groupe de recherche universitaire, j'ai participé à une étude de l'odonymie non seulement de Paris mais des 240 communes qui forment l'agglomération parisienne, et nous n'avons relevé, sauf erreur (l'étude portait sur des dizaines de milliers d'odonymes), aucun doublon à l'intérieur de ces communes.

M. Marsan ajoute qu'à Paris, on utilise le nom de l'arrondissement dans l'adressage. D'abord, les arrondissements n'ont pas de nom! Par ailleurs, le numéro de l'arrondissement est incorporé dans le code postal numérique. Cette solution était inapplicable au Canada, dont les structures administratives territoriales varient considérablement d'une province à l'autre.

Cela dit, contrairement aux prétentions de M. Marsan, la norme d'adressage postal est la même au Canada, en France, au Royaume-Uni et en Belgique: elle comprend, outre le nom du destinataire, le numéro civique et la rue, la municipalité, le code postal et le pays. Au Canada, on peut ajouter le code de la province. Dans aucun de ces pays, on n'utilise des toponymes de niveau intermédiaire.

M. Marsan estime avoir trouvé la clé du problème des dédoublements de noms en proposant d'utiliser les noms d'arrondissements dans l'adressage. Sa solution, loin d'en être une, serait plutôt une source de problèmes inextricables, et ce, pour plusieurs raisons. Les arrondissements ne se superposent pas partout aux anciennes municipalités, tant s'en faut. Les désignations ont dans plusieurs cas été modifiées, et les limites aussi. Laisser aux usagers le soin de choisir quelle référence locative utiliser équivaudrait à systématiser l'improvisation et l'irrationalité.

L'allergie épidermique de M. Marsan aux chantiers odonymiques ouverts dans les nouvelles villes du Québec s'explique, on le devine, par une rationalité étrangère aux règles, principes et méthodes de la toponymie, qu'il semble manifestement ignorer. Il serait inopportun d'entrer dans un débat qui tient à ces autres motifs non avoués, comme nous ne le ferions d'ailleurs pas à la tentation d'avoir recours au vocabulaire injurieux qu'il utilise à l'endroit de personnes qui font honnêtement le travail que leur conscience sociale leur dicte de poursuivre, car nous savons que l'injure est souvent le langage de l'ignorance... ou de la mauvaise foi. Il est là, le problème.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (vigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), José Boileau, Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Loguait, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Deroime, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. INFORMATION, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Theriault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique/Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecck (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

députation libérale et semé l'inquiétude dans les rangs des groupes sociaux qui planifient des manifestations dans 30 villes canadiennes en fin de semaine.

De passage à Washington jeudi dernier, M. McCallum avait évoqué la possibilité que le Canada fasse cause commune avec les États-Unis en Irak, même sans l'aval des Nations unies. «Plusieurs pays offrent leur coopération en promettant l'envoi de troupes. Certains disent qu'ils le feront seulement avec le mandat de l'ONU. Nous disons que nous préférons de loin cette position mais que nous pourrions le faire autrement», avait-il dit.

M. Chrétien n'a pas ouvertement rabroué son ministre, disant que celui-ci s'était simplement permis quelques conjectures. Le premier ministre, lui, s'en remet à la résolution 1441 du Conseil de sécurité, qui prévoit l'envoi d'inspecteurs en Irak et exige de l'Irak qu'il détruise toutes ses armes de destruction massive. «L'Irak doit se conformer à la résolution 1441 et les inspecteurs doivent avoir le temps de faire leur travail. Si la communauté internationale décide que le recours à la force contre l'Irak est nécessaire, que c'est la seule façon de mettre un terme au non-respect de ses obligations par l'Irak, le Canada apportera sa contribution.»

Jean Chrétien n'a toutefois jamais catégoriquement rejeté la possibilité d'une action multilatérale entreprise à l'extérieur du cadre des Nations unies, rejoignant ainsi le ministre McCallum, invité à préciser sa pensée hier soir à l'émission *Le Point* de Radio-Canada.

M. McCallum a indiqué que le caractère multilatéral d'une action demeure important pour le Canada. «Le Canada n'a jamais agi sans un consensus international, et je serais étonné qu'il change cette position.»

M. Chrétien a pour sa part rappelé que le Canada est déjà intervenu au Kosovo sous le parapluie de l'OTAN. Il a par contre refusé de dire ce qu'Ottawa entend faire si les Nations unies et les Américains parviennent à des conclusions différentes sur la suite des choses. «Je vous répondrai quand ils l'auront dit. Je ne spéculerai pas.»

Sa préférence pour une solution onusienne est toutefois claire, et il est persuadé qu'elle respecte la volonté de la population. «Je pense que c'est la position que les Canadiens favorisent et que tous les gouvernements canadiens ont prise», a-t-il dit, donnant en exemple l'attitude adoptée par le gouvernement Mulroney lors de la première guerre du Golfe, en 1991.

Le premier ministre, qui répète ne pas souhaiter une guerre, attend le rapport des inspecteurs, attendu dans deux semaines. Ces derniers pourraient demander plus de temps pour compléter leur travail, et M. Chrétien, comme plusieurs leaders européens mais contrairement à l'impatriote George Bush, y est favorable.

«M. Blix va faire rapport au Conseil de sécurité et le Conseil de sécurité va l'étudier. Si ce n'est qu'une question de lui donner plus de temps, il faudra le lui donner. [...] Faudra-t-il une semaine ou un mois de plus? Je ne le sais pas. On verra la nature de la demande et l'importance du [délai demandé], a-t-il dit.

Les déclarations du premier ministre n'ont pas rassuré le chef bloquiste, Gilles Duceppe. «M. Chrétien a maintenu la confusion», estime-t-il, se disant toutefois heureux d'entendre Jean Chrétien affirmer qu'il faut laisser le temps aux inspecteurs de faire leur travail.

Un doute persiste, selon M. Duceppe, sur la position du Canada car il y a désaccord sur l'interprétation à donner à la résolution 1441, ce qui ouvre la porte à une intervention sans l'aval du Conseil de sécurité. Il a rappelé que les Américains estiment qu'en vertu de cette résolution, ils seraient autorisés à agir, sans attendre une seconde résolution, si Saddam Hussein ne respectait pas la volonté des Nations unies. D'autres pays sont en désaccord avec cette analyse.

Selon M. Duceppe, cela suppose que Washington se donne le droit de juger seul du respect de la résolution par l'Irak et, par conséquent, d'intervenir unilatéralement. Il veut donc savoir si M. Chrétien partage l'opinion américaine car cela équivaudrait, à son avis, à juger acceptable et même multilatérale une action entreprise par les États-Unis, sans l'aval des Nations unies mais avec l'appui des Britanniques.

Les réponses offertes hier par Jean Chrétien n'excluent pas la possibilité d'une participation canadienne dans ce contexte, estime M. Duceppe, et cela l'inquiète. Il exige que toute participation militaire canadienne soit précédée de l'adoption d'une deuxième résolution aux Nations unies et un vote au Parlement.

M. Chrétien a promis la tenue d'un débat exploratoire, mais sans plus, la décision finale revenant au pouvoir exécutif, a-t-il rappelé. Le chef bloquiste s'insurge contre cette position. Dans le cas de Kyoto, il y a eu vote même si la décision relevait de l'exécutif, a-t-il rappelé. «Si l'environnement est assez important pour tenir un vote, la guerre l'est aussi», a-t-il répliqué.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Marois entend présenter un budget en mars ou en avril

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La vice-première ministre Pauline Marois a confirmé hier qu'elle se prépare à présenter un budget en mars ou en avril.

«Ce qui est prévu, c'est que je présenterai un budget, comme on le fait normalement, en mars ou avril», a dit hier la ministre d'État à l'Économie et aux Finances au cours d'une conférence de presse en compagnie de la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin. Mme Marois prendra part dans un peu plus d'une semaine au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, tandis que Mme Beaudoin prendra le contre-pied en participant au Forum social mondial de Porto Alegre, au Brésil.

«Il est prévu que nous présentions un budget», a réitéré Mme Marois. Les consultations prébudgétaires commenceront au début février. Bien qu'elle maintienne que «tout est possible» — si d'aventure le premier ministre Bernard Landry déclençait des élections avant mars, il ne pourrait pas y avoir de budget —, Mme Marois a réitéré qu'«il est prévu que nous déposons un budget».

Par ailleurs, tout comme sa collègue Louise Beaudoin, Mme Marois s'est dite favorable à la tenue d'une consultation populaire au Québec sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), sous forme d'un référendum ou autre. «Je crois que c'est tout à fait pertinent de le faire», a dit Mme Marois. Cette proposition de tenir un référendum sur la ZLEA est contenue dans le document du Parti québécois dont on discutera lors du prochain congrès d'orientation de la formation politique, en mars.

A Porto Alegre, Mme Beaudoin, qui est l'invitée des organisateurs du forum, prononcera une allocution sur la diversité culturelle et participera à un atelier sur la démocratie participative. L'an dernier, c'est le gouverneur de l'État du Rio Grande do Sul, Miguel Rosetto, qui avait lancé l'invitation à Mme Beaudoin, qu'il avait rencontrée lors du Sommet des Amériques à Québec. M. Rosetto ainsi que le vice-gouverneur du même État sont tous deux devenus des ministres au sein du gouvernement fédéral brésilien formé par le président Luiz Inácio «Lula» da Silva. Mme Beaudoin avait d'ailleurs rencontré Lula l'an dernier lorsqu'il était candidat.

PLUTON

«Il faudra que la Commission de nomenclature de l'Union astronomique internationale (UAI) se penche sur cette question et redéfinisse les caractéristiques qui distinguent les planètes des astéroïdes»

SUITE DE LA PAGE 1

en question le fait qu'il s'agirait de la planète la plus éloignée du Soleil.

La communauté astronomique s'interroge en effet sur la pertinence d'octroyer à Pluton la dénomination de planète. Au cours des dix dernières années, les nouveaux télescopes nous ont révélé l'existence d'une multitude d'objets célestes au-delà de Neptune, explique Robert Lamontagne, astrophysicien à l'Université de Montréal. On estime qu'il doit y avoir 100 000 objets de taille diverse dans cette région, allant du petit caillou au corps de quelques centaines de kilomètres de diamètre.

Plutôt que d'être une planète au sens traditionnel du terme, Pluton serait peut-être le plus gros de ces lointains astéroïdes, souligne Robert Lamontagne et J. J. Kavelaars, astrophysicien à l'Institut Herzberg d'astrophysique de Victoria. «C'est une question de sémantique. Certains affirment que Pluton est une planète alors que d'autres la considèrent comme un gros astéroïde», commente l'astrophysicien québécois. Le statut de Pluton est aujourd'hui ambigu. Il faudra que la Commission de nomenclature de l'Union astronomique internationale (UAI) se penche sur cette question et redéfinisse les caractéristiques qui distinguent les planètes des astéroïdes.»

Les astronomes ne s'entendent donc pas sur ce qui doit être qualifié de planète et d'astéroïde. Vieux comme le monde, le terme «planète» signifie, étymologiquement, «étoile qui bouge dans le ciel», rappelle M. Lamontagne. «En principe, une planète est un objet qui tourne autour d'une étoile et qui aurait une taille et une masse suffisantes pour retenir une atmosphère autour d'elle, précise-t-il. La Terre, Mars, Jupiter et Saturne répon-

dent à ce critère. Pluton, quant à elle, a très certainement une masse suffisante, mais en raison de son éloignement du Soleil, elle est plutôt couverte de glace et ne semble pas posséder véritablement d'atmosphère gazeuse.»

Or certains des nombreux astéroïdes que l'on a récemment découverts sont dotés de caractéristiques similaires. Notamment ce gros bloc de glace, de taille et de masse équivalent à la moitié de celles de Pluton, repéré il y a à peine deux ans. «Si ce bloc de glace n'est pas une planète, Pluton peut-elle en être une? Et vice-versa: si Pluton est une planète, ce bloc de glace serait-il une planète lui aussi? Alors, il n'y aurait non pas neuf planètes dans le système solaire mais bien dix!», lance Robert Lamontagne. La Commission de nomenclature de l'UAI devra trancher un jour ou l'autre.»

Dans son dernier communiqué, la commission classait toujours Pluton parmi les planètes. Des enjeux politiques étouffent le débat, affirme l'astrophysicien. Il existe en effet un lobby d'astronomes américains passablement puissant qui exerce de fortes pressions pour que soit maintenu le statut de planète de Pluton. Ce lobby invoque des raisons historiques. Mais dans les coulisses, on suspecte que la fierté nationale des Américains serait écorchée par un tel changement de désignation: en effet, c'est un Américain, Clyde Tombaugh, ancien professeur d'astronomie à la New Mexico State University, qui a découvert la «dernière» planète du système solaire, le 18 février 1930.

«Tant que Clyde Tombaugh était vivant, la communauté astronomique n'avait pas osé brasser la cage, par respect pour lui et sa famille. Aucun véritable débat n'avait alors été lancé», souligne Robert Lamontagne. Le célèbre astronome est décédé en 1997. Mais la discussion n'est toujours pas close.

FORÊTS

SUITE DE LA PAGE 1

«Je leur ai dit que le moment était venu, honnêtement, de rassurer le public sur l'avenir du patrimoine collectif et forestier des Québécois. Je leur ai dit que je croyais que le moment était venu de poser un geste d'ouverture de plus, d'identifier le meilleur instrument pour faire la lumière dans le dossier.»

Le ministre a insisté sur le fait que toutes les hypothèses sont sur la table: il a mentionné les trois hypothèses les plus connues, celles-ci étant dans le domaine public. Le comité de suivi du Forum ou du Rendez-vous des régions pourra ainsi examiner, par exemple, l'idée lancée par un groupe-conseil ayant des fonctions de conseiller gouvernemental, l'idée d'un «observatoire» des forêts, mise en avant par l'Ordre des ingénieurs forestiers, ou encore celle proposée par les écologistes et le poète-chansonnier Richard Desjardins, soit une commission d'enquête publique afin d'élargir le débat à toutes les dimensions du dossier.

«Je ne rejette rien», a précisé le ministre Gendron lors d'une rencontre avec les médias hier. «Je suis ouvert à toute possibilité qui me donnerait, comme ministre, plus de garanties que la forêt québécoise est gérée convenablement, respectueusement et, surtout, eu égard à des pratiques axées sur le développement durable.»

En entrevue au *Devoir*, le ministre a ajouté avoir toujours défendu une «approche multi-ressources, la protection de la biodiversité et le respect des écosystèmes axé sur la capacité réelle de la forêt, ce qu'il faut surveiller avec sévérité car les pressions sont grandes et parce qu'il faut les réduire, ce qui explique notamment mes demandes de budget pour l'aménagement de la forêt privée.»

François Gendron se dit cependant convaincu que la forêt québécoise n'est pas surexploitée car, en plus de la gestion scientifique implantée par son ministère, les gestionnaires continuent de conserver une marge de sécurité de 10 % par rapport au potentiel forestier déterminé pour éviter tout risque de surexploitation. Mais le ministre reconnaît que le débat est ouvert même sur le plan scientifique, et il en donne pour exemple les débats entre universitaires connus, qui ont des positions fort opposées sur la question.

Le ministre Gendron ne consultera pas seulement le Comité de suivi du récent Forum des régions.

«Si eux veulent consulter, ils le feront. Moi, évidemment, je vais consulter beaucoup d'autres gens. Mais le groupe le plus habilité à donner un avis sur la formule la plus appropriée, c'est eux.»

Le ministre se défend de faire volte-face aujourd'hui. Il en donne pour preuve qu'il a demandé au congrès des ingénieurs forestiers, l'été dernier, quel était leur recommandation à ce sujet, ce qui les a menés à proposer un «observatoire».

Cependant, a-t-il dit, le temps était venu de passer à un autre registre parce qu'à son avis, trop de choses «contraires à la réalité» ont été dites et écrites sur le sujet.

«Sur le fond des choses, a-t-il ajouté, depuis cinq ou six ans, il y a une école de pensée qui allègue qu'il y a surexploitation des forêts et des méthodes douteuses en foresterie québécoise. [...] Il y a trop de gens qui prétendent qu'il y a peut-être des lacunes, non plus seulement en matière de délinquance mais aussi sur des questions des principes de fond.»

Classe-t-il dans cette catégorie la vérificatrice générale, qui a écrit que «le ministère n'est pas en mesure de déterminer s'il y a surévaluation de la possibilité forestière et ce qui peut en découler, s'il y a surrécolte des bois de la forêt publique?»

Non, a répondu le ministre Gendron, qui s'est dit d'accord et a affirmé avoir donné l'ordre d'appliquer «85 %» des recommandations de la vérificatrice. Il a répété qu'il ne pouvait toutefois pas affirmer être certain à 100 % — «question d'honnêteté intellectuelle», a-t-il dit — qu'il n'y a aucune surexploitation, mais il a cependant affirmé en avoir la «conviction».

Dans ce dossier, Québec espère obtenir l'avis réclamé au Comité de suivi du Rendez-vous des régions «d'ici un mois au deux», a précisé le ministre Gendron, qui se dit cependant prêt à attendre un peu plus si le comité le requiert. Après tout, a-t-il fait valoir, c'est un débat qui dure depuis plus de cinq ans, et l'important, c'est de choisir la bonne solution.

François Gendron n'écarte pas la possibilité que le déclenchement d'élections survienne avant que le gouvernement n'ait fait son lit au sujet des recommandations qui lui parviendront. Mais dans un tel scénario, a-t-il promis, la solution retenue par le gouvernement fera à tout le moins partie du programme officiel du Parti québécois. Ce sera, a-t-il dit, une «promesse ferme».

D'ailleurs, les prochaines instances du parti ministériel veulent se pencher une fois de plus sur ce dossier. En particulier les jeunes du parti, qui se proposent de mettre le dossier et des solutions précises à l'ordre du jour du prochain conseil national.

Avec la collaboration de Tommy Chouinard

CHIRURGIE

SUITE DE LA PAGE 1

chirurgies de la cataracte: dans ce cas, le tableau est complètement différent. En effet, les objectifs ont été non seulement atteints mais dépassés. Près de 20 500 opérations ont été réalisées l'an dernier, comparativement à 15 000 en 1998.

La liste d'attente, qui affichait 6800 patients en 1998 et 8300 patients en 2000, a été ramenée à 6500. Les délais d'attente ont cependant peu changé. Grosso modo, un patient sur quatre doit toujours patienter plus de six mois pour être débarrassé de ses cataractes.

Les objectifs de la Régie régionale étaient toutefois ambitieux puisque dans la plupart des secteurs, les pressions se font de plus en plus fortes. En cardiologie tertiaire par exemple, le nombre de tuteurs installés pour les patients souffrant de maladies cardiovasculaires est passé de 5300 en 1998 à presque 9500 en 2002. Le nombre de patients qui ont reçu des défibrillateurs, ces appareils portatifs sophistiqués qui permettent de réanimer un patient victime d'un défaut cardiaque, a grimpé de 153 à 313 en quatre ans.

En radio-oncologie, l'accès aux soins ne s'est pas tellement modifié puisqu'on comptait 606 patients en attente de traitement en 1998 et 677 en mars 2002. La contrainte majeure à l'accès à ces soins demeure le manque criant de personnel et d'équipements spécialisés. Le transfert de près de 1000 patients aux États-Unis et à Trois-Rivières a permis de limiter les dégâts ces deux dernières années et de réduire légèrement les délais d'attente.

Soins à domicile: bond de 32 %

Par ailleurs, la Régie de la santé a mis les bouchées doubles pour améliorer les soins à domicile dans la métropole. En quatre ans, on a réussi à accroître de 32 % le nombre de patients desservis à la maison. Selon les données du bilan *Défi de l'accès*, le nombre de personnes qui ont pu bénéficier de soins à domicile après une intervention chirurgicale à l'hôpital a grimpé de 7800 en 1997 à 11 000 en 2001. Le nombre de patients qui ont reçu des soins palliatifs à domicile a quant lui explosé de 182 %, avec plus de 5700 personnes desservies. Dans tous ces secteurs, l'offre de services ne suffit toutefois pas encore à répondre à la demande.

SRC

SUITE DE LA PAGE 1

Selon Radio-Canada, cette décision vise à contrer les coûts élevés de production du téléroman, qui ont augmenté de 25 % l'année dernière et qui seront encore plus élevés, soit de 10 à 15 %, l'année prochaine.

Radio-Canada fait valoir qu'en produisant elle-même son téléroman, Fabienne Larouche aura accès, comme productrice privée, à des crédits d'impôt auxquels la SRC n'a pas droit comme diffuseur public.

Depuis sept ans, Radio-Canada produisait elle-même le téléroman dans des studios installés à la Cité du Havre, où les décors sont montés en permanence.

Suzanne Laverdière, directrice des dramatiques à Radio-Canada, a expliqué hier au *Devoir* que «les standards de production se sont élevés depuis sept ans et le marché est devenu plus exigeant. Or nous avons des capacités financières limitées, alors que tous les autres télédiffuseurs privés peuvent créer des filiales pour obtenir des crédits d'impôt du gouvernement québécois afin de produire des fictions.»

Selon un communiqué interne du Syndicat des communications, diffusé hier dans les murs de Radio-Canada, les deux heures de production hebdomadaire de *Virginie* (quatre émissions d'une demi-heure) représentent 40 % de toute la production interne de dramatiques.

Suzanne Laverdière soutient que l'entente avec le producteur Aetios prévoit d'utiliser le personnel de Radio-Canada et les mêmes installations techniques.

Il y a eu une époque, bien sûr, où Radio-Canada produisait elle-même toutes ses fictions. Cette année, la société publique a produit cinq heures d'émissions dramatiques par semaine: les deux heures de *Virginie* et les téléromans *Les Super Mammies*, *Mon meilleur ennemi* et *L'Auberge du chien noir*. Toutes les autres œuvres, dont les grandes séries, sont produites par le secteur privé.

Mon meilleur ennemi quittera les ondes au printemps et *Les Super Mammies* suivra en décembre. À partir de janvier 2004, Radio-Canada ne produira donc que deux heures, *L'Auberge du chien noir* ainsi qu'un nouveau téléroman de Victor-Lévy Beaulieu, *Le Bleu du ciel*. «Nous sommes toujours à la recherche de projets pour produire à l'interne», soutient quand même Mme Laverdière.

Mme Laverdière ajoute également que lorsqu'on tient compte de l'ensemble de la grille-horaire (informations, variétés, magazines, etc.), 45 % de la production diffusée en ondes est produite à Radio-Canada même.

La décision de confier *Virginie* au privé est la première tempête que devra essuyer le nouveau patron de Radio-Canada, Daniel Gourd, puisque hier, des employés de la SRC l'accusaient de vouloir transformer Radio-Canada en simple diffuseur des produits des autres.

Des astronautes américains s'entraînent à Valcartier

Valcartier (PC) — Parce qu'ils ont besoin d'un environnement qui les poussera aux limites de leur résistance physique et psychologique, 12 astronautes américains goûteront aux rigueurs de l'hiver canadien lors d'un entraînement à la base militaire de Valcartier, en banlieue de Québec. Lors d'un séjour dans l'espace, l'ossature se contracte, les muscles s'atrophient et l'apesanteur mène la vie dure au système nerveux. La NASA, à la recherche d'un environnement pouvant simuler ce genre de situation difficile pour le corps et l'esprit, a choisi le Canada, où l'hiver permet de simuler les difficultés qu'imposent l'isolement et l'apesanteur à bord de la Station spatiale internationale. «Cela nous donne un aperçu de ce qu'est un environnement rigoureux», a commenté Steve Swanson, un des six astronautes déjà à l'entraînement. Les 12 astronautes subiront un entraînement en extérieur de 10 jours. Six d'entre eux sont arrivés en début de semaine et iront en forêt pour six jours, dès demain. D'ici là, ils souhaitent que le climat s'adoucisira un peu. Hier, le thermomètre indiquait -23 degrés Celsius. «J'espère que les engelures ne feront pas partie des souvenirs que je rapporterai», a lancé l'astronaute Benjamin Drew à la blague. Depuis 1998, 26 astronautes et deux cosmonautes russes ont mis leur résistance à l'épreuve avec ce programme d'entraînement. Auparavant basé à Cold Lake, en Alberta, le programme est donné pour la première fois à la base de Valcartier.